

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

Mémoire de fin d'études

En vue d'obtention du diplôme de Master en sciences Économique

Option : Économie du Développement Durable et de l'environnement

Thème :

***Analyse des dynamiques de développement social
local au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou***

Cas : de la DASS de Tizi-Ouzou

Présenté par :

DJOUDI Hafidh

HAMITECHE Riadh

Sous la direction de :

M^{me} BENAMARA Karima.

Devant le jury composé de :

- D^r AGHARMIOU Naima, MCA, **Présidente.**

- M^{me} BENAMARA Karima, MAA, **Rapporteur.**

- D^r MOULAI Kamel, MCB, **Examineur.**

Promotion 2017

Remerciements

Tout d'abord, nous remercions Dieu pour nous avoir donné la force et le courage d'aller jusqu'au bout de notre travail.

Nos remerciements à notre promotrice M^{me} BENAMARA qui nous a encadré et dirigé tout au long de notre travail, pour l'aide et le temps qu'elle a bien voulu nous consacrer et que nous ne remercierons jamais assez pour son soutien, sa patience et sa disponibilité, qu'elle trouve en ces lignes l'expression de notre gratitude.

Nos remerciements vont également à nos professeurs pour ce qu'ils nous ont inculqué comme connaissances.

Nos remerciements s'adressent également à Monsieur le directeur de la DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou, pour les aides qu'il nous a fournies lors du recensement des statistiques au niveau de ses services. A tous les responsables de chaque dispositif de l'action sociale.

Enfin, nos remerciements pour tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je tiens à dédier ce travail à mes parents qui m'ont beaucoup soutenu, et quoi que je fasse, je ne pourrais jamais vous récompenser pour tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour moi et pour votre amour et votre soutien inconditionnel.



A toute ma famille (mes frères : Massyl et Yasténe)



Et tous mes amis.



Et à toute personne qui m'a aidé de près ou de loin à réaliser ce modeste travail.

Riadh

Dédicaces

Je tiens à dédier ce travail à mes parents qui m'ont beaucoup soutenu, et quoi que je fasse, je ne pourrais jamais vous récompensez pour tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour moi et pour votre amour et votre soutien inconditionnel.



A toute ma famille.



Et tous mes amis.



Et à toute personne qui m'a aidé de près ou de loin à réaliser ce modeste travail.

Hafidh

Liste des abréviations

ADS : Agence de Développement Social

AFS: Allocation Forfaitaire de Solidarité

ANGEM: Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

APW: Assemblé Populaire de Wilaya

AVISE: Agence de Valorisation des Initiatives Socioéconomiques

BCAS: Bureau Communal d'Action Sociale

BSN : Le Budget Social de la Nation

CNES: Conseil National Economique et Social

CPS : Cellules de proximités et de solidarités

DAS: Direction de l'Action Sociale

DASS: Direction de l'Action Sociale et de Solidarité

DAIS: Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale

DEV-COM : Développement Communautaire

ES: Economie Sociale

ESS : Economie Sociale et Solidaire

IAIG: Indemnité pour Activité d'Intérêt Générale

OESS: Organisation de l'Economie Sociale et Solidaire

OES: Organisation de l'Economie sociale

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PID: Primes d'Insertion des Diplômés

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

TUP-HIMO: Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'œuvre.

Résumé :

Les organisations de l'économie sociale et solidaire constitue un facteur d'innovation, du fait qu'elle s'adapte rapidement à la demande sociale et aux soucis quotidiens des citoyens, leurs actions précèdent souvent celles des pouvoirs publics en exprimant un besoin nouveau et en poussant l'Etat à le prendre en compte.

Notre contribution consiste l'analyse des dynamiques de développement social local au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, ceci à travers une étude sur l'analyse des différents dispositifs au sein de la DASS.

Mots clés :

L'action sociale, développement social, organisation de l'économie sociale et solidaire, innovation sociale.

Summary:

The organizations of the social and solidarity economy is a factor of innovation, because it adapts quickly to the social demand and the daily worries of the citizens, their actions often preceding those of the public authorities expressing a new need and by pushing the state to take it into account.

Our contribution consists of the analysis of local social development dynamics at the level of the Tizi-Ouzou wilaya, this through a study on the analysis of the different devices within the DASS.

Keywords:

Social action, social development, organization of the social and solidarity economy, social innovation.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : De l'action sociale au développement social	
Section 01 : Cadre conceptuel et théorique de l'action sociale	06
Section 02 : De l'action sociale au développement sociale, le sens des mutations.....	21
Chapitre 02 : Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement social	
Section 01 : Économie sociale et solidaire : origine et définition	31
Section 02 : Apport de l'ESS au développement social des territoires	43
Chapitre 03 : Action sociale et économie sociale et solidaire en Algérie	
Section 01 : État des lieux de l'action sociale en Algérie	55
Section 02 : L'économie sociale et solidaire en Algérie	67
Chapitre 04 : L'analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?	
Section 01 : Présentation des dispositifs de la DASS	78
Section 02 : De la contribution du Développement communautaire et mouvement associatif à développement social local à Tizi-Ouzou	87
Conclusion générale	96
Bibliographie	98
Liste des tableaux et figures	103
Annexes	104
Table des matières	112

Introduction générale

Le monde est confronté à des problèmes majeurs dont la pauvreté et le chômage. Chaque nation est contrainte de chercher des moyens efficaces et plus adaptés afin de lutter contre les fléaux ; chaque pays élabore donc des mécanismes et dispositifs nécessaires pour le développement des zones précaires et ainsi améliorer les conditions de vie des personnes à faibles revenus, cela par la création et le financement des petites activités génératrices de revenus, et d'accéder à des infrastructures de base comme l'eau et l'électricité. L'amélioration des conditions de vie des populations-cibles en termes de soins, éducation, logement...etc., est largement confirmée par les enquêtes de terrain¹.

Dans le cadre de la mondialisation, et suite à la crise économique ainsi que l'ouverture des marchés, ont contribué à la réduction des moyens mis en œuvre par l'Etat afin de gérer à lui seul les défis liés à la résorption du chômage, des nouvelles formes de pauvretés et la dégradation de l'environnement. Cette situation a favorisé l'émergence d'un autre secteur en 1980, qui essaye de résoudre les problèmes sociaux et économiques, il s'agit de l'économie sociale et solidaire à travers les associations, mutuelles, coopératives et l'ensemble des activités liées à l'insertion et aux services à la personne²,...etc.

L'économie sociale et solidaire est caractérisée par des valeurs et des principes, parmi eux : la responsabilité de la personne, la solidarité, la démocratie, l'égalité et la liberté. L'économie sociale et solidaire est ancrée dans le territoire d'où elle tire les besoins vitaux, répond à des besoins peu ou mal couverts, crée des emplois à forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques nécessaires à la pérennité de ses entreprises.

En Algérie, le secteur de l'économie sociale existe depuis la période coloniale. Il est assimilé aux initiatives sociales et solidaires qui ont été connues sous des formes traditionnelles et religieuses qui se sont transformées en formes d'organisations associatives. Ces formes de solidarité, communautaire, concourent au renforcement des liens sociaux et à la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté. Ces initiatives solidaires continuent à suivre jusqu'à nos jours sous des formes institutionnalisées par l'État. En plus de ces formes, l'ESS tend à s'associer avec l'action publique, ce qui pourra donner un appui important pour cette dernière sur le plan de la collecte d'informations, ou de la recherche de moyens de financement et dans la mise en œuvre de l'action.

¹Le livre blanc du micro crédit au Maroc.

² AHMED ZAID (M), TOUHAMI(A), OULHAZI(Z), « L'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quelle avenir » Rapport pour L'IPEMED, 2013, disponible sur www.ipemed.coop.

Introduction générale

L'action sociale en Algérie tient à l'intervention directe de l'Etat dans la construction du lien social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La transition vers l'économie de marché, à partir du milieu des années 90, a fait accroître ces peines. Le secteur apparaît donc sous sa forme modernisée afin de réduire ces problèmes. En vue d'aider le démarrage de ce secteur, il a été créé, en 1996, un ministère de la solidarité et de l'emploi qui a donné naissance par la suite à l'Agence de Développement Social (ADS). Cette dernière avait pour mission principale de promouvoir³, sélectionner, choisir et financer totalement ou en partie les actions et les interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire ainsi de soutenir et aider les porteurs de projets entrepreneuriaux sociaux, individuels ou collectifs.

La nature des services sociaux qu'elle offre, ainsi que les innovations qu'elle peut porter et leur impact sur le développement social du territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou nous incite à réfléchir sur les différents programmes de l'ADS.

Pour développer ce thème, nous avons posé la problématique suivante :

Les dispositifs institutionnels gérés par la DASS contribuent-ils à l'émergence d'une dynamique de développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

De cette problématique principale découle un ensemble de questions, nous permettant ainsi de mieux cerner notre travail de recherche :

- Comment se présentent les dispositifs de l'ADS et intègrent-ils réellement les finalités du développement social ?
- Comment se présente l'économie sociale et solidaire dans notre pays, et quel rôle jouent-elles dans le développement social ?
- L'action sociale et solidaire de la DASS de T.O s'inscrit-elle, dans une dynamique de développement social local ?

Hypothèses de recherche

Dans le cadre de notre travail, nous avons élaboré des hypothèses qui sont énumérées comme suit :

³Connu actuellement sous la dénomination « ministre de solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Introduction générale

H1 : Les dispositifs de l'ADS ne sont pas en phase avec les perspectives de développement social. Il s'inscrit dans une démarche d'action sociale marqué par l'assistanat publique et la faible implication des acteurs comme les OESS.

H2 : Les organisations de l'économie sociale et solidaire en Algérie sont pas très développées et encore mal connues. Des pratiques de solidarité et d'entraide sont ancrées dans les territoires pour résoudre les problèmes auxquels les citoyens sont confrontés. Cependant, leur portée en développement social est très limitée.

H3 : Certains dispositifs de l'ADS peuvent encourager l'émergence des micros entreprises et de satisfaire des besoins socio-économiques et environnementaux qui se développent en interrelation avec des activités ancrées dans l'action sociale, cette dernière peut constituer un vecteur d'amélioration des conditions de vie à travers la création d'emploi. Cependant, ne sont pas assez opérationnels.

L'intérêt du sujet

La problématique du développement social est aujourd'hui reconnue comme une dimension à part entière dans le développement durable. Cependant, les études et recherches quant à cet axe demeurent moins développées par rapport à la dimension économique et environnementale, d'où l'intérêt que nous portons à cette thématique.

Le choix du sujet se porte sur l'analyse des dynamiques de développement social local dans le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Ce choix s'est fait dans le but de présenter l'état des lieux de l'action sociale en Algérie à partir des dispositifs mis en œuvre par la DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou afin de lutter contre les problèmes du chômage et de la pauvreté. D'identifier et de mieux connaître le champ de l'économie sociale et solidaire en Algérie, d'étudier les organisations et les principes de l'économie sociale et solidaire.

Le sujet traité est également en phase avec les enseignements de notre spécialité de master, ce qui nous permettra d'approfondir d'avantage nos connaissances en la matière, notamment en les croisant avec les réalités empiriques.

Méthodologie de la recherche

La méthode suivie dans le cadre de notre travail de recherche, est fondée sur la démarche hypothético déductive ; Elle même basée sur deux volets :

Introduction générale

- Le volet théorique : s'appuie sur une large consultation d'ouvrages, d'articles et des travaux universitaires comme les thèses et les mémoires ayant traité des thèmes proches de notre objet d'étude.
- Le volet empirique : basé sur une étude de cas unique, et ce grâce à une analyse des données recueillies sur des différents dispositifs au niveau de la DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi que par des entretiens libres avec le personnel et les responsables de chaque dispositif.

Plan du travail

Afin de mieux répondre à la problématique et aux questions secondaires, nous avons structuré notre travail comme suit :

- Le premier chapitre intitulé : « de l'action sociale au développement social » a pour objectif de découvrir le fondement de l'action sociale, acteurs, objectifs et leurs contributions au développement social.
- Le deuxième chapitre intitulé : « le rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement social » dont l'objectif est de présenter les origines et les définitions de l'Économie sociale et solidaire ainsi l'apport de l'ESS au développement social des territoires.
- Le troisième chapitre intitulé : « l'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie » permet d'illustrer l'état des lieux de l'action sociale et les différentes formes de solidarité traditionnelle et religieuse ainsi que les organisations de l'économie sociale et solidaire en Algérie.
- Le quatrième chapitre intitulé : « analyse des dispositifs de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou » dont le but est de présenter l'évolution des différents dispositifs de la DASS, en particulier le Développement communautaire et le mouvement associatif, afin d'essayer de déceler et de caractériser la dynamique de développement social qui en découle.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

Introduction au chapitre

L'action ou la politique sociale vient au 16^{ème} siècle, sous forme de charité imposée par l'État dans le monde.

À partir de cette idée, qui trouvent déjà leur origine dans les poor-laws en Angleterre dès le 17^{ème} siècle. Le sujet visait l'amélioration des conditions de vie des populations démunies.

La politique sociale devient ainsi une action publique définie comme étant un ensemble de mesures sociales qui peuvent se présenter sous forme de : mesures juridiques, production directe de prestations et de services, garanties financières et mesures fiscales, s'adressant à des individus ou groupes de personnes âgées, handicapées, pauvres, vivant dans la précarité et autres. Ces mesures visent la satisfaction d'un certain nombre de besoins essentiels, qui s'étendent de l'alimentation pour la survie à l'emploi, à la santé, à l'hygiène, au logement, etc.

Les politiques sociales au 20^{ème} siècle ont connu une croissance quantitative importante dans la finalité de lutter contre les problèmes sociaux persistants de cette époque principalement la pauvreté, sous ses nouvelles formes : les inégalités et l'exclusion sociale. Cette lutte contre ce type de problèmes sociaux est également devenue le label de certaines institutions internationales, telles que la Banque Mondiale, les Nation Unies (PNUD, OMS,). Elle s'inscrit également dans les axes principaux des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'action sociale, en France, est le résultat d'une série d'évolutions intervenues depuis plus de deux siècles, depuis la charité dans laquelle les églises jouaient un grand rôle, et qui recouvrait notamment l'aide aux pauvres, en passant par la proclamation du droit des pauvres à l'assistance publique. En 1789, la création d'un bureau de bienfaisance dans chaque commune ; en 1796, les lois sociales de la première république qui ont notamment prévu la création d'un bureau d'assistance dans chaque commune ; puis en 1953 la fusion des bureaux d'assistance et des bureaux de bienfaisance en un bureau d'aide sociale, qui est transformé, en

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

1986, en un Centre Communal d'Action Social ; et enfin, les transferts de compétences issue Des lois de décentralisation de 1982 et 2004¹, de l'État vers les collectivités locales.

L'action sociale au niveau local est indispensable pour des raisons de proximité, donc d'une meilleure information et une meilleure connaissance des besoins, locaux, l'objectif principal des collectivités est de prendre en charge tous les besoins locaux qu'apparaissent, ce qui n'est pas suffisant car l'action sociale locale nécessite une refonte sur l'insertion et l'autonomisation qui favorisent le développement social et la mobilisation de tous les acteurs locaux².

La nécessité de cette action sociale, quel que soit son niveau central ou local, est reconnue ainsi que son importance dans la contribution à la résolution des difficultés sociales des territoires et leurs habitants.

Nous allons essayer de présenter dans ce chapitre les bases de cette action sociale portée par les pouvoirs publics (État, collectivité locales) et sa capacité à favoriser un développement social et local.

Section 1 : Cadre conceptuel et théorique de l'action sociale

L'action sociale est un thème qui a suscité l'intérêt des économistes, des sociologues, de la science politique et de la philosophie morale. Au sens large du terme, une action sociale est toute action touchant la conduite des autres.

Les approches théoriques de l'action sociale sont multiples, les disciplines ayant approché ce domaine d'intervention publique sont diverses.

1- Les fondements théoriques de l'action sociale

L'action sociale locale se présente comme l'un des services publics dont la production est prise en charge par l'État les collectivités locales, généralement, par des actions

¹ CARRILLON-COUVREUR(M) ; « L'action sociale du régime général de sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales », rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales, sociales en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle de lois de financement de la sécurité sociale, enregistré à la présidence de l'assemblée nationale le 20février 2007, <http://www.assemblee-nationale.fr>.

²BENAMARA-SAIT(K), (2009) : « Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou ». Mémoire de magister, FSECSG-UMMTO, 2009, p09.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

localement initiées ou produites avec l'appui des services centraux dans le cadre de programme nationaux.

A partir de cette logique, nous allons essayer de présenter dans cette section l'approche économique de l'action sociale, dans le cadre de l'analyse économique du rôle de l'État qui vise à identifier, dans une première phase, la justification économique d'une action sociale publique. Dans la seconde phase, nous présenterons l'approche sociopolitique qui se base sur une étude des modes d'évolution de l'action sociale dans un contexte réel, tout en réservant de la place à la critique des deux modèles.

1-1-L'action sociale dans l'analyse économique de l'État

Pendant que la tendance globale des économistes classiques était de nier la nécessité d'une intervention de l'État dans la vie économique et sociale, les courants du XXème siècle ont eu une tendance opposée, celle de justifier, au contraire, cette intervention.

1-1-1-L'économie du « Bien-être », à la définition du social du marché

Dans le cadre de la théorie normative de l'État³, l'économie du « bien-être » a eu pour objet de définir une allocation optimale ou efficace des ressources, dans le cadre d'une économie où les ressources sont rares et les besoins des individus sont difficilement satisfaits.

1-1-1-1- Les fondements théoriques de l'économie du « bien-être »

La définition de l'optimalité ou de l'efficacité d'une allocation des ressources se base sur un ensemble de principes définis par les fondateurs de ce courant économique. Nous allons, ci-dessous, présenter les critères qui permettent de qualifier une allocation comme optimale et de vérifier son applicabilité dans un cadre positif⁴.

A- Le critère de l'allocation optimale

L'allocation des ressources dans l'économie du « Bien-être » est considérée comme une allocation physiquement réalisable, qui engendre une utilité ou désutilité de la part des individus. Cette utilité correspond à la satisfaction ou le bien que peut engendrer une allocation. Il s'agit de la consommation pour les consommateurs et du profit pour les

³ Cette théorie se porte sur la définition du rôle idéal de l'État dans la société.

⁴ Contrairement à l'analyse normative.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

producteurs. Le cadre de l'analyse se base sur un marché de concurrence pure et parfaite et où l'information sur les agents économiques et leurs actions est également parfaite.

Jérémy BENTHAM en 1748, fut l'un des premiers économistes à raisonner en termes d'utilité⁵. Pour lui, il était important de tenir compte de l'utilité de tous les individus. Cette utilité, est mesurable cardinalement et peut être comparable d'une personne à une autre.

Pour BENTHAM, « une allocation est optimale ou meilleure qu'une autre si la somme des utilités est plus grande dans la première que dans la seconde »⁶. En d'autres termes, tout changement social qui accroît la somme des utilités est considéré bon pour la collectivité et tout changement qui diminue cette somme est considéré comme mauvais.

Vilfredo Pareto en 1927, propose un nouveau principe définissant l'optimalité d'une allocation. Ce principe ou ce critère indique qu'« un état social est optimal, si et seulement s'il n'est pas possible d'accroître l'utilité d'une personne sans réduire celle d'une autre personne »⁷, donc on peut considérer un changement social comme positif, s'il y aura au moins un individu qui gagne et que personne n'y perde. L'État doit donc intervenir pour garantir cette optimalité, et ce à travers les éléments présentées ci- dessous :

B-L 'inefficacité des marchés et rôle de l'État

L'analyse du fonctionnement réel des marchés de concurrence fait ressortir un ensemble d'insuffisances qui rendent ces marchés inefficaces, donc ne répondant pas aux critères de l'optimalité tel que défini par l'économie du bien-être. Nous avons choisi de présenter dans ce cadre les trois situations d'imperfection les plus courantes :

- **Le cas des comportements non concurrentiels**

Sachant que la première condition préalable que pose l'économie du bien-être pour la réalisation d'une situation optimale est celle d'un marché de concurrence pure et parfaite, mais il est de mise que cette concurrence peut être imparfaite lorsqu'un agent détient sur le

⁷WOLFELS PERGER (A), « Économie Publique », éd. PUF, Paris, 1995, p.113.

⁸ SEN (A), « Éthique et Économie », éd. PUF, Paris, 2009, p.32.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

marché une position avantageuse ou de force qui lui permet d'influencer ou de changer les comportements des autres agents. Cette situation est généralement appelée situation de « *monopole* ». ⁸ Le rôle de l'État dans ce cas est comme suit :

▪ Le cas de l'imperfection de l'information

L'économie du bien-être repose sur l'hypothèse, celle de l'omniscience soit la parfaite information sur le marché. Tous les agents détiennent l'information sur les comportements des autres agents, sur leurs préférences, sur les biens disponibles sur le marché et leurs caractéristiques.

Cette situation est difficile à réaliser car, à titre d'exemple on ne peut pas connaître toutes les caractéristiques des biens qui peuvent avoir des anomalies cachées, nous avons là le cas le plus courant : le marché des voitures d'occasion. Aussi les préférences des individus sont variées, ce qui élargit le champ des biens par lequel ils seront concernés et rend la prise de décision délicate. Ceci s'ajoute à l'importance du coût de l'information, ce qui engendre une inaccessibilité à l'information pour les agents les moins favorisés.

Dans ce cas-là, le rôle confié à l'État est le devoir de veiller à la disponibilité de l'information, à sa pertinence et à l'assurance contre les risques que peut engendrer l'imperfection de l'information ⁹.

▪ le cas des biens collectifs et les effets externes

Ils sont les suivants :

✓ Les biens collectifs

Troisième type de défaillance attribuée au marché, la non production des biens collectifs ¹⁰ ayant des caractéristiques particulières qui ne peuvent pas être prises en charge par le marché. Ainsi pour assurer l'optimalité du marché, l'État doit prendre en charge la production des biens collectifs que la logique du marché échoue à faire produire et dont la production par l'Etat permet d'atteindre l'équilibre général et l'optimum.

⁸WOLFERS PERGER(A), « Économie publique », éd, PUF, Paris, 1995. Op.Cit.p171.

⁹GREFFE (X), « Économie des politiques publiques », 2^{ème} éd, DALLOZ, Paris, 1997.p.169-176.

¹⁰ GREFFE (X), « Économie des politiques publiques, Op.cit. p177.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

✓ Les effets externes

On définit les effets externes comme étant « les variations d'utilité d'un agent engendrées par les actions d'un autre agent sans donner lieu à des mouvements de compensation sur le marché »¹¹. En termes de coûts et de gains, les externalités représentent les coûts ou les gains qu'implique l'action d'un agent économique sur l'autre, sans que ces gains ne soient ajoutés au bénéficiaire, et sans que les coûts ne soient remboursés ou dédommés. Toutefois, il y a lieu de souligner que ces effets sont dits « externes » parce qu'ils ne sont pas prévus par le calcul économique des agents.

Les effets externes peuvent être engendrés par les producteurs et par les consommateurs. Ils peuvent être négatifs ou positifs. Une action de formation d'un individu peut engendrer un effet externe positif qui est celui de l'amélioration de l'efficacité des processus de production, ce qui est bénéfique pour toute la collectivité. A l'inverse, les émissions en fumée ou en gaz d'une usine présentent un effet externe négatif, car il conduit à une pollution de l'air qui nuit à tous les riverains.

Étant donné que ces effets externes intéressent toute la collectivité, ils prennent le caractère de biens collectifs et doivent être pris en charge par l'État. Nous avons six modalités d'intervention publique qui peuvent être envisagées dans ce cas :

- La correction par l'imposition fiscale pour les émetteurs des effets externes ;
- La correction par la réglementation de l'émission des effets externes ;
- Le financement des dépenses qui diminueront les effets externes négatifs ;
- Subventionner les victimes (le dédommagement) ;
- Mettre aux enchères les droits de propriété ;
- Et redéfinir les droits de propriété.¹²

Grâce à ces actions, l'État peut arriver à « internaliser » les externalités et conduire à la réalisation des situations optimales.

¹¹Ibid., p.141.

¹² GREFFE (X), « Économie des politiques publiques », Op.cit, p.145.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

1-2- Les fonctions de l'État : L'approche de Musgrave

Dans son analyse des finances publiques, R. Musgrave (1959), avait procédé à la classification des interventions de l'État en trois fonctions : l'allocation des ressources, la redistribution de revenus et la stabilisation macro-économique. Cette approche est une nouvelle manière en théorie économique, d'appréhender le rôle de l'État dans la vie économique et sociale.

1-2-1- La fonction de l'allocation des ressources

Cette mission permet de réallouer les ressources disponibles afin de corriger les imperfections du marché, nous reviendrons ici sur deux lacunes principales que présente le marché :

- La production des biens collectifs ;
- Et la présence des effets externes qui rendent les allocations sous optimales.

Musgrave attribue à l'État, dans le cadre de sa fonction allocative, la production des biens collectifs et « l'internalisation » des effets négatifs des externalités

1-2-2- La fonction redistributive

Cette fonction vise la maximalisation du bien-être social et la répartition de ce bien-être entre les individus, qui composent une société donnée. Ceci est réalisé par la correction de la répartition du revenu en intervenant sur la structure de la demande effective. Elle doit alors améliorer le partage des fruits de la prospérité et favoriser l'égalité des utilités dans le cadre d'une dynamique de marché¹³. Cette fonction est assurée par deux moyens :

1-2-2-1- Par le biais de la fiscalité

Ce sont des dépenses fiscales supportées par l'État. Elles correspondent aux recettes fiscales auxquelles renonce l'État totalement ou partiellement afin de pallier aux insuffisances de revenus de certaines catégories d'individus. Ce type d'intervention prend la forme d'exonération fiscale, de déduction ou d'une réduction d'impôts.

¹³ JARRET (M-F) et MAHIEU (F-R), « Économie publique, théorie économique de l'interaction sociale ».éd. Ellipses, 1998, Paris, p392.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

1-2-2- Le biais des dépenses publiques

Les dépenses publiques de redistribution prennent deux formes : les transferts monétaires et les transferts en nature.

1-2-3- La fonction de stabilisation

Cette fonction de l'État est étroitement attachée à la pensée de J.M Keynes (1936), qui privilégie le recours aux dépenses publiques et à la fiscalité, pour stabiliser la situation économique, en réduisant les déséquilibres macro-économiques. Elle garantit l'utilisation maximale des ressources et assure la stabilité des prix. Elle joue sur les trois données : la demande globale, la production et l'emploi.

Dans le cadre des fonctions économiques attribuées à l'État, l'action sociale est définie comme l'action qu'entreprend l'État afin de compenser les pertes de bien-être que peuvent supporter les individus au cours du fonctionnement des mécanismes du libre marché. Le bien-être individuel et le bien-être collectif demeurent eux également, la finalité principale de cet effort d'où la remarque que, le critère de Pareto, est le père fondateur de l'éthique économique en économie contemporaine.

1-3- L'action sociale dans l'approche sociopolitique de l'État

L'objectif de cette sous-section est celui de marquer la différence entre conception économique de l'action sociale marquée par une vision théorique de l'action sociale basée sur une imagination des mécanismes du marché et son analyse sociopolitique qui s'inspire plus des réalités sociales et des changements sociopolitiques qu'ont connus les institutions sociales.

1-3-1- Construction de la demande de l'État-social

La question sociale ou la problématique du social s'est posée depuis le 19^{ème} siècle. Cette question faisait référence ou renvoyait aux dysfonctionnements de la société industrielle. La revendication d'un État-social s'est construite sur la base de cette nécessité de développer l'intervention sociale de l'État pour faire face aux phénomènes de paupérisme dans ces sociétés. Depuis le développement de l'État-providence, ce dernier est devenu un objet de recherches et d'études de la sociologie et de la science politique, sur son développement et son devenir. Le premier aspect étudié s'attache à l'explication des raisons ayant conduit à la mise en place de l'État-providence.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

1-3-1-1- L'approche fonctionnelle

Pour cette approche, « l'État-providence ou l'État-social » était un impératif pour les sociétés industrielles. Elle se fonde sur deux thèses : économique et politique.

- **L'État-providence comme réaction défensive au marché autorégulateur**

Nous avons caractérisé cette thèse, économique, parce qu'elle insiste sur le fait que tout effort d'isoler l'économie des institutions sociales et politiques, détruit la société humaine. L'économie doit être impliquée dans la communauté sociale pour pouvoir survivre¹⁴.

- **L'État-providence et la logique de démocratisation**

La démocratisation comme facteur d'institutionnalisation de l'État-providence est très ancienne. Cette théorie, a été formulée par J.S Mill et Alexis de Tocqueville et elle a connu des développements à travers des travaux plus récents.

Cette thèse qui relie le développement de l'État-providence au règne de la démocratie a été fortement critiquée, en prenant comme exemple, le cas des politiques sociales qui ont existé, dans certains pays, avant même l'instauration de la démocratie.

1-3-1-2- L'approche individuelle

Cette vision considère que la mobilisation individuelle et la lutte conduite par certaines classes sociales ont eu une influence très importante dans le processus de mise en place de l'État-providence.

1-3-2-L'évolution du rôle de l'État-providence

Nous essayons de définir le contenu et le rôle social confiés à l'État-providence depuis la société industrielle.

A-Édification de l'État-providence et redéfinition de son rôle social

L'émergence d'un nouveau mode d'intervention étatique à partir du début de XX^{ème} siècle est vue comme un processus d'édification de l'État-providence. Les sociétés occidentales ont connu cette édification à des moments historiques très proches. Mais la définition même du rôle social de l'État a diversifié d'un État à un autre et d'un contexte

¹⁴Esping-Anderson (G), « Les trois mondes de l'État-Providence. Essai sur le capitalisme moderne » (Traduction française), éd : PUF, Paris, 1999, p 27.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

historique à l'autre. Nous examinerons ici, le comment de l'édification et l'institutionnalisation de l'État-providence et son impact sur la dimension de la protection sociale.

B- Crises et mutations de l'État-providence

Le rôle social de l'État-providence a connu des expansions très importantes, notamment durant « *les trente glorieuses* ». Cette expansion a été toutefois contrariée depuis les années 1970. À la suite du premier choc pétrolier, l'État-providence a été fortement remis en cause surtout que les théories économiques libérales qui en faisaient la raison de la crise. Depuis, l'État-providence peine à réaliser ses objectifs et les crises profilent l'une derrière l'autre. L'une des fonctions principales touchées par les effets de ces crises est le secteur de la sécurité sociale qui enregistre un déficit permanent, ainsi que les difficultés rencontrées dans le financement des autres systèmes de redistribution.

Selon P. ROSANVALLON¹⁵, l'État-providence connaît depuis 1970 une triple crise. La première, est la crise financière déclenchée dans les années 1970. Elle marque la fin de la forte croissance des « *trente glorieuses* ». Elle est engendrée par l'accroissement des dépenses sociales de l'État, notamment celle de santé, à un rythme de croissance de 7 à 8 % par an, face à une augmentation faible des recettes qui n'augmentaient que de 1 à 3%. La seconde, est de type idéologique. Elle a marqué les années 1980 et elle traduit la suspicion dans laquelle l'État-entrepreneur est alors tenu de gérer efficacement les problèmes sociaux. Ce sont les interrogations et les contestations sur l'efficacité de l'appareil redistributif de l'État. Elle correspond à la remise en cause de cette machinerie de plus en plus opaque et bureaucrate. Enfin, la crise sociale ou la « *question sociale* » qui a vu ses prémisses depuis 1990. Elle est due à l'apparition des deux phénomènes majeurs suivants :

- La désagrégation des principes organisateurs de la solidarité ;
- L'échec de la conception traditionnelle des droits sociaux qui ne peut offrir un cadre adéquat pour penser la situation des exclus.

Nous voyons ainsi que l'État-providence s'articule comme une construction complexe. Son rôle, ses objectifs et sa composante dépendent de plusieurs facteurs environnants.

¹⁵ ROSANVALLON(P), « La nouvelle question sociale .Repenser l'État- providence », éd du Seuil, Paris, 1995, pp.8-10.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

Ces facteurs sont, à la fois d'ordre politique, économique et social. La naissance et le développement de l'État-providence a intégré l'action sociale comme fonction permanente de l'État. Cependant, la dimension de cette action prend plusieurs formes en passant d'un État à un autre et d'une époque à l'autre. C'est ainsi qu'avec les nouvelles données économiques et sociales de notre époque, on assiste à une redéfinition du rôle de cet État.

2- Contenu, constance, étendu de l'action sociale

2-1- Définition de l'action sociale

En France, le conseil de l'État saisi par le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des collectivités locales et le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, dans son avis 23/10/2003 a défini l'action sociale comme suit :

« L'action sociale regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer directement ou indirectement les conditions d'emploi, de travail, de vie des agents de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leurs accès à des services collectifs divers. Toutefois, la qualification d'action sociale ne peut être reconnue à ces prestations que si, par leur contenu, elles présentent des caractéristiques garantissant leur vocation sociale et les distinguant des prestations à caractère purement marchand ; ce qui suppose notamment qu'elles ne se bornent pas à offrir des services disponibles et aisément accessibles, en termes de localisation et de prix sur le marché et que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier, ceux à revenus modestes »¹⁶ .

Le dictionnaire critique de l'action sociale avance que le sens de l'action sociale se divise entre un sens commun dérivé de la science économique et un sens critique abrité par la sociologie.

¹⁶ LEROY (D), « L'action sociale dans la fonction publique territoriale », séance plénière du 25 octobre 2006, consulté sur www.csft.org, le 25/07/2017 à 16h.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

Prise dans son sens commun, la finalité de l'action sociale est « de remédier aux défauts de la vie en collectivités dans le cadre d'une vision qui va de pair avec une conception de l'économie, producteur de richesse et de dysfonctionnement »¹⁷

D'un autre côté, dans son sens critique, supporté par la sociologie, l'action sociale est considérée comme une réalité première, dans ce cadre de la traduction de MAX WEBER, en 1956, propose une théorie de l'action sociale qu'il nomme « activité sociale » dont la finalité est de comprendre par interprétation. L'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets sur les agents composants la société.¹⁸

MAX WEBER a donc examiné quatre types d'action sociale à savoir la traditionnelle qui est associée aux coutumes, l'affective qui est liée aux émotions, la rationnelle conformément aux valeurs (orientée par une norme morale) et celle qui a pour but d'obtenir une fin rationnelle. En plus de cette définition, on entend aussi par **l'action sociale** l'ensemble des programmes et des aides qui, en général, sont complémentaires aux prestations d'assistance qu'apporte l'État.

Par ces définitions données, nous pouvons bien voir le champ très large de l'action sociale et le très large éventail des prestations et des services qu'elle apporte, elle peut être générale (politique de la ville, du logement, formation professionnelle, l'insertion, l'animation culturelle, les équipements culturels...) et spécifiques (s'adresse à des groupes précis : personnes âgées, personnes handicapées, délinquants marginaux, chômeurs de longue durée...)

En somme, toute l'action sociale suppose l'existence de quatre éléments principaux :

- Un acteur qui peut être un individu, un groupe ou une collectivité ;
- Un contexte comprenant des objectifs physiques et sociaux avec lesquels l'acteur social entre en rapport ;
- Des symboles qui mettent l'acteur en rapport avec les différents éléments de la situation avec lesquels il attribue une signification ;

¹⁷ BARREYE et AL, « Dictionnaire critique de l'action sociale », éd. Bayard, 1995. Cité par Naves (P) et AL, « Économie politique de l'action sociale », éd. DUNOD, 2006, p7.

¹⁸ NAVES (P) et AL. « Économie politique de l'action sociale ». Éd. DUNOD, 2006, Paris, p.310.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

- Et des règles, des normes et valeurs qui guident l'orientation de l'action, c'est à dire les rapports de l'acteur avec les objets sociaux ou non sociaux de son environnement (Rocher, 1972).

2-2-Le champ d'intervention de l'action sociale

En France, cinq (5) domaines d'intervention constituent le champ d'action spécifique du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. Il concerne la protection de l'enfance, la famille, les personnes handicapées et âgées et la lutte contre l'exclusion et c'est le cas aussi pour l'Algérie.

2-3- De l'action sociale de l'État à l'action sociale locale

Plusieurs auteurs défendent la thèse de la nécessité d'une action sociale locale pour des raisons de proximité, d'omniscience informationnelle, de contact direct avec les bénéficiaires de gestion et d'administration, ainsi pour la raison d'efficacité et d'efficience, d'autres études qui s'intéressent au volet social, appellent à un développement social local pour des raisons assez proches de celles révélées ci-dessus¹⁹.

Parler d'action sociale locale désigne une configuration d'acteurs qui s'identifient mutuellement comme membres d'un même domaine de l'action publique locale. Elle fait référence à l'existence d'un noyau dur d'acteurs locaux unis par des liens d'interconnaissance et de dépendance mutuelle aux différents échelons hiérarchiques et que l'on retrouve généralement dans la plupart des dispositifs ayant trait à la lutte contre l'exclusion.

2-3-1-Fondements de l'action sociale locale

L'action sociale locale se présente comme l'un des services locaux publics dont la production est prise en charge par les collectivités locales, soit, par des actions localement initiées ou produits avec l'appui des services centraux dans le cadre des programmes nationaux²⁰.

L'analyse théorique des dynamiques des politiques d'action sociale présente un important argumentaire pour une action sociale décentralisée. Ce modèle théorique définit la décentralisation de l'action sociale comme le meilleur moyen pour adapter les actions

¹⁹ BENNAMARA-SAIT (K), Op. Cit.p09.

²⁰ Ibid, p09.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

produites aux attentes des populations. Ceci permettrait de réaliser à la fois les finalités d'efficacité et d'efficience économique.

2-3-1-1-Définition et objectifs de la décentralisation

La décentralisation est généralement définie comme étant un transfert de compétences de l'échelon central aux collectivités territoriales, aux institutions différentes de lui et/ou vers le secteur privé, qui leur permettent de prendre des décisions et d'exercer leurs compétences au niveau local. Elle est considérée comme facteur d'adaptation du niveau et de la qualité des services publics locaux aux préférences locales. Les préférences locales sont mieux prises en charge et plus respectées dans un système de décision et de production décentralisée, contrairement au système centralisée, qui est loin de prendre en considération ce critère de préférence local.

Les arguments faveur de la décentralisation sont nombreux : l'instauration d'un système démocratique local et d'une gouvernance locale, la possibilité donnée aux citoyens de faire entendre leur point de vue ou à un meilleur accès aux services de base aux populations.

Qu'il s'agisse de la décentralisation territoriale ou de la décentralisation technique, les objectifs poursuivis tendent à favoriser les développements économiques et le progrès social²¹

La décentralisation territoriale en elle-même poursuit plusieurs à la fois politique, économique et social :

- L'objectif politique est celui de préserver l'unité et de ménager la diversité ;
- L'autre objectif de la décentralisation est économique. Elle répond à un souci d'optimisation du développement économique, puisque la proximité et l'autorité donné au citoyen serait source d'efficacité ;
- Et le troisième objectif de la décentralisation est social, rapprocher les administrés du pouvoir et la bonne gestion par la collectivité des intérêts de ses membres en trouvant au moment opportun des solutions adaptées aux besoins exprimés ou talents de la population compte tenu des moyens disponibles.

La décentralisation technique poursuit comme principal objectifs, le renforcement de l'efficacité, l'efficience et la compétence dans la planification, le suivi et la prestation des

²¹ BALEGANA MUSHGALUSA. (G). « De la décentralisation territoriale en RDC : regard sur l'autonomie organique et financière des entités territoriales décentralisées. Cas de la commune d'ibanda ». Mémoire en Droit, université de Bukavu, 2010, <http://www.memoireonline.com>.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

services publics en les soustrayant aux règles de l'administration publique, en leur octroyant une personnalité juridique et en les rendant ainsi autonomes, dans le but de réduire la charge qui se pèse sur les fonctionnaires de l'administration centrale.

2-3-2 - Les objectifs de l'action sociale

La loi du 2 janvier 2002, en France, a introduit dans le code de l'action sociale et des familles des dispositions qui précisent le champ de l'action sociale : « l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux , en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées , des personnes et des familles vulnérables , en situation de précarité ou de pauvreté , et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature .elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales ».

La vision globale et l'objectifs premier du secteur de l'action sociale est donc la prise en charge des catégories sociales dites particulières (handicapés, enfances abandonnées, enfants et jeunes en danger moral, personnes âgées, démunis... etc.), et de permettre aux personnes les plus vulnérables , exclues ou en difficultés d'insertion d'accéder à la société dont la plénitude de leur droit tout en respectant leurs différences ainsi de garantir une cohérence et une harmonie optimale au sein de la société .

Plus précisément, les missions d'intérêt général et d'utilité sociale dans lesquelles s'inscrivent les actions sociales et médico-sociale se définissent par :

- L'évaluation et la prévention des risques sociaux et médico-sociaux, l'information, l'investigation, le conseil, l'orientation, la formation, la médiation et la répartition.
- La protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté.
- Les actions éducatives, médicaux-éducatives, médicales, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

- Les actions d'intégration scolaire, d'adaptation de réadaptation, d'insertion, de réinsertions sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que l'aide au travail.
- Les actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien de soins et d'accompagnement, y compris a titre palliatif.
- Les actions contribuant au développement social et culturel, et a l'insertion par l'activité économique.
- Et les actions préservant la « cohésion sociale. »²²

2-3-3- typologie de l'action sociale²³

L'action sociale peut être :

- **Une action globale** : c'est-à-dire une action qui concerne l'ensemble de la population ou qui prend en compte tous les aspects de la vie d'un individu ou d'une population. A titre d'exemple ; la mise en place d'un centre socioculturel ou d'une maison de quartier proposant des activités sportives et de loisirs à tout type de public, cette maison de quartier peut aussi proposer des cours d'alphabétisation, de cuisine, de couture pour l'aide à la socialisation de femmes étrangères.
- **Une action catégorielle** : qui est une action qui concerne une catégorie de personnes, par exemple ; un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CRHS) destiné aux personnes sans domicile fixe (SDF).
- **Une action transversale** : est une action qui prend en compte la globalité de l'individu qui concerne plusieurs aspects de l'individu (difficultés liées à l'emploi, au logement, à la santé ...etc.). Par exemple : les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) créés par la loi de 2005, sont un guichet unique ou tous types de problèmes liés aux handicapés peuvent être traités : problème d'insertion professionnelle, problème économique... etc.

²² Situation d'un groupe solide et solidaire, où les individus sont rassemblés par des liens sociaux forts, par le partage de valeurs communes.

²³ « Dispositifs et institutions : des réponses aux situations de pauvreté, de précarité (première partie) », consulté sur <http://www.stss-gwada.com>, le 26/07/2017 à 18h.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

2-4- Le cadre institutionnel : les acteurs de l'action sociale

Le cadre institutionnel de l'action sociale concerne en une description du rôle et de l'organisation des différents acteurs de l'action sociale (État, collectivités territoriales, sécurité sociale, associations, établissements et services, etc.) Ainsi leurs domaines d'intervention.

Les acteurs de l'action sociale se distinguent donc des :

- **Pouvoirs publics** : État, les services déconcentrés de l'État ou les services spécialisés qui aident le gouverneur à veiller à l'application des décisions gouvernementales et de l'administration centrale ; les services décentralisés ou de décisions gouvernementales et de ses compétences à savoir les collectivités locales ; la DASS ; sécurité sociale ;
- **Les institutions du secteur privé** : les associations qui ont un rôle complémentaire à l'action publique.
- **Les établissements, services sociaux** : médico-sociaux, établissement de travail protégé, d'hébergement, d'enseignement, d'accueil des personnes âgées, des jeunes travailleurs...etc., qui ont un statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux sociaux-éducatifs.
- **Les professionnels** : tous les travailleurs sociaux qui sont à l'origine des actions sociales et dont leurs fonctions sont l'aide, l'accompagnement, la prévention, etc., et ils cherchent à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien général.

Section 2 : De l'action sociale au développement social, le sens des mutations

De façon générale, la notion de développement suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire.

Ce concept de développement peut être défini en empruntant des concepts utilisés par les économistes, les pouvoirs politiques ou divers groupes sociaux comme les ONG par les mouvements sociaux et les acteurs du développement.

Ces concepts cherchent à rendre compte du développement et de la croissance économique, et aussi à exprimer les progrès d'un pays, d'une région, d'une localité voire d'un quartier.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

En fait, il existe plusieurs concepts qui traduisent ce qu'est le développement et qui expriment divers objectifs, comme il existe des différences entre quelques concepts, comme celle du territoire car, de nos jours, le mot local fait de plus en plus référence à une municipalité régionale ou à une ville tout entière, tandis qu'avant, et même jusqu'à tout récemment, on qualifiait de local un territoire suffisamment petit pour être considéré comme un milieu de vie : un village, un quartier, un arrondissement.

1-Cadre conceptuel du développement social local

Compte tenu de l'importance de la dimension sociale du développement, et la mise en commun des notions, développement économique, développement local et action sociale menés sur un territoire ont donné lieu à la notion de développement social local.

1-1- Définition du développement social

Le développement social se construit de manière très ciblée autour d'un groupe issu d'une population identifiée par des besoins et par une demande, ou autour d'une communauté d'action ou de voisinage spatialement circonscrite.

Le développement social signifie l'ensemble des approches et des façons de faire qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de participer activement à la vie en société en améliorant leurs conditions de vie et en souscrivant au développement des potentiels individuels et collectifs.

De plus, le développement social vise à ce que chaque individu puisse tirer sa juste part de l'enrichissement collectif. C'est un développement basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de solidarité.

1-2- Les objectifs du développement social

Il fait référence à :

- la mise en place ou au renforcement, au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, des conditions qui permettent d'une part à une société de progresser socialement, culturellement et économiquement.
- Et d'autre part, à tous les membres de cette société de participer au progrès et de profiter de ses fruits, le plus équitablement possible.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

- Le développement social est étroitement associé au développement économique et au développement culturel.
- Il vise à améliorer le bien-être de chaque personne dans la société pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel car le succès de la société est lié au bien-être de tous les citoyens
- Il offre une participation à la vie des communautés, une amélioration de la qualité de vie de tous, un mieux-être individuel et collectif et une réduction des inégalités sociales.
- Ce nouveau modèle de développement émergent est fondé sur la valeur reconnue au rôle joué par le lien social dans une société où la solidarité prend tout son sens au service de la cohésion sociale.

Le projet de développement local est ainsi construit à partir de la cohésion sociale et des ressources relationnelles pas seulement par le développement économique. Le développement social local est à la fois, un souci de croissance et de progrès économique, avec un ingrédient de plus, celui de l'utilité et de bien-être social, qui visent la réduction des inégalités sociales et de l'exclusion par le biais d'une mobilisation collective.

Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné, il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voir la transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leurs propres vies et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité²⁴.

1-3- Principes du DSL et ses orientations

1-3-1- Les orientations du DSL

D'après ce qu'on a développé en haut, on peut en déduire que le développement social local a comme principales orientations de :

- Favoriser une citoyenneté active par laquelle les individus deviennent acteurs et auteurs dans le développement de la cité ;

²⁴ Rapport du conseil départemental consultatif du développement social, « le développement social local, une démarche en 23 principes d'action », département le nord, engagement, solidarité, <http://le.nord.fr>.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

- Créer les conditions d'une véritable expression des habitants et générer des modes de coopération et de concertation entre habitants, élus locaux, institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales ;
- Contribuer à la lutte contre toute forme d'exclusion en aidant les hommes et les femmes à jouir de leurs droits et assumer leurs devoirs vis-à-vis de la société.

Ces orientations placent les habitants au cœur des démarches de développement, celles-ci génèrent du lien social, de la solidarité, favorisent la qualité de la vie, le bien commun, l'organisation collective et le respect des individus.

Le projet de développement a pour but d'intervenir face à une situation donnée pour la rendre plus conforme aux principes, systèmes de valeurs et a l'idée que les acteurs responsables du projet se font de la société.

1-3-2- Principes de DSL

Ces orientations peuvent être développées en principes²⁵ qui serviront de référence dans l'élaboration du projet, sa mise en œuvre et pour son évaluation à savoir :

- **Ses interactions entre individus et groupes** : Le développement intervient tout au niveau de l'individu que du groupe et du territoire ; il en active les interactions pour produire une nouvelle dynamique territoriale. Il vise le bien-être de la personne et la communauté.
- **Des identités multiples** : Le développement se nourrit des identités, des cultures, des valeurs, des individus, des groupes et plus globalement du territoire. Il renforce le sentiment d'appartenance à un territoire projet.
- **Des échanges entre territoires vécus** : Le développement facilite la rencontre de différents territoires (communal, intercommunal, pays, agglomération,) dans ce sens le territoire est avant tout un espace de projet.
- **Une approche globale** : Le développement s'inscrit dans une approche globale qui associe les dimensions économiques, sociales et culturelles. La prédominance d'une dimension particulière n'est pas en contradiction avec le caractère global.

²⁵ BOUCHER (D) , « le développement social local et ses acteurs », Cadre de référence et méthodologie dans l'élaboration et l'évaluation des projets , missions développement LIMOUSIN , URECSO ,juillet 2002.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

L'enjeu est de rechercher un équilibre entre ces trois pôles en introduisant une plus grande mobilisation et expression des habitants.

- **Une pédagogie pour la coopération :** Le développement, c'est de la pédagogie en n'opposant pas mais en faisant se rencontrer les acteurs économiques, politiques, de la société civile, ayant des cultures et des espérances différentes pour travailler ensemble et constituer une communauté d'intérêts.

2- L'implication du DSL sur l'action sociale

L'introduction de la notion du développement social dans le domaine de l'action sociale conduit à des transformations et vise des objectifs de cohésion sociale, de solidarité de proximité, de diversification des services à la population et de créations d'activités et d'emplois

La démarche de développement social doit s'inscrire dans la durée, mais les résultats ne sont pas visibles immédiatement, mais vise à construire de nouvelles réponses durables, ancrées dans les territoires.

2-1- L'implication de DSL dans le domaine social

Le recours du domaine social a une démarche de DSL conduit à des changements profonds qu'on peut résumer à travers ces quelques points.

2-1-1-Le développement social local et la question du territoire

Avec la notion de DSL²⁶, le territoire, l'action sur le territoire et le développement du territoire sont devenus des références majeures pour l'action sociale, depuis la décentralisation du début des années 80 et la, l'action sociale est ainsi soumise à l'épreuve du territoire.

Ce qui veut dire d'emblée deux choses : elle est conviée à se territorialiser, c'est à dire plus simplement à se localiser, et elle est invitée à prendre le territoire pour objet de son intervention.

Cette territorialisation des politiques et de l'action locale est le premier pas de la démarche de DSL et soulève des questions de nature éthique (sociale, solidaire, participative,

²⁶ Autes (M) « territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », CNRS/CLERSE-IFRESI Université de Lille, SEPTEMBRE 2005.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

durable) sur des actions menées sur les villes, les quartiers, les communes. Des solutions sont apportées pour comprendre les relations établies entre la question sociale et le territoire.

2-1-2- Le DSL et le projet de société

L'introduction du DSL dans le domaine social conduit à une volonté collective des citoyens à y participer et favorisé l'implication active de ceux-ci dans la vie de la cité, ce processus de dynamisation de l'implication citoyenne est indispensable dans toute démarche de DSL car les citoyens sont les seuls acteurs qui connaissent les maux et les difficultés de la société et ils sont mieux placés pour résoudre ces problèmes afin de renforcer la cohésion sociale et les solidarités au sein de leur territoire.

2-1-3- L'innovation et le développement social local

L'innovation et le développement social local : La recherche d'un développement social plus efficace et plus durable dans le domaine social, la mutualisation des ressources, la collaboration harmonieuse des communautés et des personnes font appel à l'expérimentation de solutions innovantes adaptées aux spécificités de chaque territoire. L'innovation dans l'action sociale répond à une volonté de sortir des modes traditionnels de prise en charge des personnes en besoin d'action sociale, pour aller vers de nouvelles méthodes d'intervention et des actions innovantes porteuses d'amélioration et de changement positif durable²⁷.

2-2- Action contribuant au développement social local

Une politique en développement social vise à améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale des personnes, en intervenant à l'échelle des collectivités locales et en intervenant à l'échelle des personnes. Pour atteindre ce but, il est proposé d'entreprendre ou de poursuivre des actions intersectorielles, qui apportent une « **valeur ajoutées** ». Ces actions doivent nécessairement tenir compte de la diversité des acteurs en présence (pouvoir public, communes, les associations, les citoyens, etc...), avec leurs différentes missions et leurs divers champs de compétences.

2-2-1- La cohésion sociale, la citoyenneté et la participation sociale

La cohésion sociale et la citoyenneté sont les premières conditions d'un développement social durable. Elles permettent que l'ensemble des membres de la société contribue, selon ses compétences, à ce développement et à la création de richesse, notamment

²⁷ BENNAMARA- SAIT (K), Op.cit.p92.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

grâce à une politique facilitant l'accès à l'emploi, le renforcement des compétences et la participation de chacun à la société. Elles évitent ainsi que des coûts sociaux ne viennent peser à l'excès sur les possibilités de développement à long terme.

Elles ont donc pour but de contribuer à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société. Participer socialement, c'est contribuer au développement social.

La participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité, elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable.

2-2-2-L'action collective ou associative

Les associations, par leurs actions, remplissent un rôle fondamental dans la mise en œuvre des politiques sociales et contribuent à créer des emplois durables par la mise en place d'une activité marchande tout en respectant l'utilité sociale par une réponse aux besoins identifiés et en améliorant la qualité de vie.

Comme elles peuvent contribuer à une offre de services, à la fois mieux adaptée aux besoins des populations que l'offre publique ou privée et aussi mieux innovatrice que ces derniers (des services d'assistance aux personnes dépendantes pour des raisons d'âge ou d'handicap, les services à domicile : garde d'enfant, aide aux personnes âgées, livraisons de repas, travaux de jardinage, etc...), et aussi la création de nouvelles formes de services sociaux, puisqu'elles sont proches de la population et à la mise en place des formes originales de services sociaux²⁸.

2-2-3-Actions de solidarité

La solidarité au sein d'une société s'exprime en particulier envers les plus pauvres ou des groupes ou des personnes vulnérables, à court, moyen ou long terme, à l'échelle locale ou plus large. Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral, ou d'une aide en nature (nourriture, etc.), de l'accueil de réfugiés, etc.

La solidarité, comme son nom l'indique est une force et une valeur essentielle qui contribue au développement social et même économique, c'est un engagement à l'amélioration du présent pour un avenir meilleur par le partage des savoirs, des expériences, des cultures

²⁸BENAMARA-SAIT (K). Op.cit. 91.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

ouvrant sur des horizons inconnus...etc. Elle est aussi essentielle parce qu'elle est la voix de la paix, de la réciprocité, de l'équité, des luttes communes pour la protection de l'environnement ; et de l'égalité entre les femmes et les hommes ; de l'économie sociale²⁹.

Tableau n° 1 : Comparaison entre l'action sociale et le développement social

	Action sociale	Développement sociale local
Cible	Bénéficiaire (pauvres, handicapés, personnes âgées)	Bénéficiaire et acteurs (citoyens)
Cas de figure	Besoins individuel	Besoins individuel ou collectif
Décision	Unilatérale	Collective
Acteur de l'action	- État - C.L - E.P.A	- Autorités publiques - Entreprises privées - Associations - citoyens
Types d'action	Correctrice (réparatrices)	Correctrice, préventive
Financement	Public (impôts)	Public et privé
Objectifs	Aide Assistance	- Insertion - Accompagnement - Développement

Source : Fait par les auteurs sur la base de plusieurs lectures.

Une action ou une politique pour qu'elle puisse contribuer à un développement social local doit être fondée sur la cohérence et la pertinence, elle interroge sur les valeurs, sur le sens, sur le bien social et sur la solidarité ; l'efficacité ou les actions menées doit répondre aux besoins exprimés et l'efficience ou les moyens mis en œuvre doivent permettre d'accomplir l'action dans les bonnes conditions.

Le développement social local ne constitue donc pas une politique spécifique ou un dispositif supplémentaire. Il est une démarche qui s'inscrit dans la durée, visant à diffuser les principes et les valeurs de la solidarité, de cohésion et du bien social dans l'ensemble des domaines.

Le DSL contribue donc à mettre à jour une certaine réalité sociale, il peut être un outil professionnel efficace, il s'inscrit donc dans une dynamique plus large de développement durable du territoire.

²⁹ SUCO : Solidarité Union Coopération, <http://suco.org/suco/>, consulté le 28/08/2017 à 19h.

Chapitre 01: De l'action sociale au développement social

Conclusion du chapitre

Le champ de l'action sociale est donc très large. Les trois catégories d'acteurs que sont l'État, les collectivités territoriales et les organismes de la société civile délivrent, en particulier avec les concours des associations, un très large éventail de prestations destinées à répondre à une diversité de besoins relevant de plusieurs champs d'intervention pour assurer la cohésion.

Les prestations sont très variées mais la multiplication des dispositifs et les insuffisances d'articulation des dispositifs entre eux, de même que la fragmentation des approches et la pluralité des intervenants peuvent poser des problèmes de cohérence dans le traitement des difficultés des personnes.

La mise en œuvre de toute ces notions ; développement économique, développement local et action social nous mène, sur le territoire, à parler de développement social local, compte tenu de l'importance de la dimension sociale.

Développement social se présente comme solution pour résoudre les problèmes et lacunes que présente l'action sociale, qui peuvent se résumer en : la centralité, le mauvais traitement des problèmes sociaux, une action correctrice et d'assistance plus que d'insertion et les coûts importants de l'action dans les budgets publics.

Cependant, et en prenant en considération toutes les composantes de chaque notion, nous pensons que, le « concept de développement local solidaire » devient plus approprié de nos jours, car il sous-entend plusieurs dimensions du développement qui sont à la fois institutionnelle, économique, sociale et culturelle.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

Introduction au chapitre

Les organisations de l'économie sociale et solidaire constituent un facteur d'innovation du fait qu'elles s'adaptent rapidement à la demande sociale et aux soucis quotidiens des citoyens, leurs actions précèdent souvent celles des pouvoirs publics en exprimant un besoin nouveau et on poussant l'État à la prendre en compte.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social à travers leurs valeurs de démocratie, de solidarité, de partage et d'entraide.

Dans la plupart et différents pays du monde, des initiatives économiques populaires associent des gens pour entreprendre autrement. Plusieurs de ces initiatives et même des dispositifs innovateurs d'accompagnement en matière de financement, d'aide à la création d'entreprises, d'insertion socioprofessionnelle ou autre révèlent en fait de nouvelles pratiques de solidarité économique et sociale. Autrement dit, plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos sociétés : celle du marché et de l'État mais également celle des entreprises collectives et de la société civile¹.

Ces initiatives découvrent donc une économie sociale et solidaire sortie de son éclipse de plusieurs décennies et offrant un potentiel de développement de nouvelles formes de régulation démocratique, d'identité et d'utilité sociale, elles témoignent d'une réponse inédite à des besoins sociaux(nécessité), à des aspirations de développement d'appartenances collectives(identité) en visant un monde démocratique et équitable(projet de société))². Elles constituent un troisième secteur dynamique et sont porteuses d'innovations sociales, notamment en matière de gestion économique, d'organisation du travail, de démocratie participative et de développement durable³.

¹ FAVREAU(L), « L'économie sociale et solidaire : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », analyse et pistes de réflexion pour le programme interdisciplinaire, éthique de l'économie, division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO, développement des collectivités(CRDC), Université du Québec en Outaouais, août 2003.

²Idem

³ FERREIRA (N), « L'économie sociale : un potentiel d'innovation ? », Université du littoral côte d'opale, Laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'Innovation. Disponible sur www.univ-littoral.fr.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

Section 01 : Économie Sociale et Solidaire : Origine et Définitions

L'économie sociale et solidaire comprend tout d'abord ce qu'on désigne sous le terme d'économie sociale, c'est-à-dire dans une approche institutionnelle, les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

Le terme d'économie solidaire, pour sa part, regroupe les organisations qui se veulent à forte utilité sociale⁴. L'ESS rassemble donc des organisations qui se proposent alternatives soit par ce qu'elles sont, car leur statut est censé produire d'autres rapports sociaux, soit par ce qu'elles font car leur objet social aurait une utilité sociale particulière⁵. Elle est ancrée dans un territoire d'où elle tire les ressorts de sa vitalité, répond à des besoins peu ou mal couverts, crée des emplois à forte valeur ajoutée sociale et veille au respect des équilibres économiques indispensables à la pérennité de ses entreprises.

Cette section a donc pour objectif de présenter les deux notions : économie sociale et économie solidaire, de voir leur divergence mais aussi leurs convergences. Nous nous intéressons d'abord à l'histoire de ces deux courants afin de comprendre leur développement et expliquer leur organisation actuelle, puis nous verrons successivement les contours de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

1-Présentation du secteur de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire a des racines profondes plongeant dans une histoire vieille de plus de deux siècles, un passé où l'entraide était monnaie courante dans les quartiers, les familles, les milieux professionnels. L'économie sociale et solidaire a ensuite accompagné les changements de la société, cherchant de nouveaux moyens d'organiser cette solidarité. Aujourd'hui, l'ESS trouve progressivement sa place entre l'économie publique et économie de marché. Elle ouvre de ce fait une troisième voie articulée avec les deux autres.⁶

⁴La notion d'« utilité sociale » n'est pas donnée une fois pour toutes ; elle change en fonction des préférences et objectifs de ceux qui l'emploient.

⁵ FREMEAUX (PH), « Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire », Etude réalisée pour le comité de la fondation Charles- Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et pour la caisse des dépôts et consignation alternatives économiques, janvier .2012, p11-15

⁶ ROBIN (E), « Économie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire. » mémoire de master professionnel – management du secteur public : collectivité et partenaires- Institut d'études politiques de Lyon. université Lumière Lyon 2, septembre 2006, pp22-33

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

1-1-Histoire et origine de l'ESS

Le terme d'économie sociale apparaît vers la moitié du 19^{ème} siècle avec l'émergence des associations et les coopératives, par contre l'économie solidaire ne se développe que depuis les années 1970. Danièle Demoustier identifie cinq phases dans l'histoire du développement de l'économie sociale et solidaire qu'on étudiera brièvement comme suit⁷ :

- **1750-1848 : un siècle d'auto-organisation**

Le véritable acteur qui a déclenché l'apparition et le développement de l'économie sociale est la révolution industrielle qui a commencé vers 1760 et ceci en réponses aux disparités sociales qui ont accompagné cette dernière. Avec l'exode rural et l'insuffisance des salaires, apparaît une grande misère ouvrière qui va générer des actions de résistance sous le terme de mouvement associationniste ouvrier qui va décliner une certaine protection sous la forme, des sociétés de secours mutuels, des associations de consommateurs et des associations ouvrières de production à partir de 1830.

- **1848-1901 : L'institutionnalisation formelle de l'économie sociale**

Ce demi-siècle, en France, se caractérise par un certain nombre de dates clés :

- D'abord la loi sur les sociétés anonymes en 1867. Les associations en syndicats avaient été interdites en 1791, cette liberté ne sera rétablie qu'en 1884 par la loi Waldeck-Rousseau. Avec elle, le délit de coalition est supprimé et le droit de grève reconnu ;

- Des 1867 la loi sur les sociétés anonymes, intégré le statut des coopératives. Puis en 1898 une loi donnera un fondement juridique à la mutualité, et en 1901 aux associations ;

- Pour Frédéric Le Play (1806-1862), décrit l'économie sociale comme la « science de la vie heureuse ».

- Selon Charles Gide (1847-1932) voit en elle un outil pour dépasser les hasards des marchés et construire une société mieux organisée et plus juste.⁸

⁷ BENNAMARA (K), Cours de Fondements de l'économie sociale et solidaire, Master 2 : Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014.

⁸FLAHAULT (E), NOGUES (H) & SCHIEB-BIENFAIT (N), « l'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », éd : Économie et société, 2011, p .02.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- **1901-1945 : L'articulation État-Économie sociale : renforcement de l'organisation sectorielle**

Cette période est celle d'une économie sociale militante qui se constitue véritablement en troisième secteur de la vie économique ainsi elle d'un rapprochement de l'État et des composantes associatives et mutualistes pour « gérer la question sociale »

- La loi de 1901 permet l'officialisation de 45000 associations ;

- Les trois composantes de l'économie sociale participent à réduire les effets sociaux de la crise de 1929, alors que se mettent en place les premières lois sur la protection sociale 1910 et 1930 ;

- **1945-1975 : L'économie sociale structurante**

Cette période s'est caractérisée par une économie sociale en voie de structuration, plus fonctionnelle et moins militante et qui participe à la croissance.

- La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 pose le cadre des droits humains fondamentaux ;

- L'interventionnisme économique de l'État d'après-guerre, sous l'impulsion du Keynésianisme et la longue période de croissance (Trente Glorieuses) conduit à l'encrage de l'économie sociale ;

- Les coopératives bancaires favorisent la démocratisation du crédit et contribuent au financement de l'agriculture ;

- Et les mutuelles et les associations participent à la gestion d'équipements dans le domaine de la santé, jouant de surcroît un rôle considérable dans l'éducation (éducation populaire) de la culture et du sport.

- **De 1975 à aujourd'hui : économie sociale entre mondialisation et proximité**

Cette période se caractérise par :

- Les différentes familles qui ont évoluées.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- En 1990 : apparition du terme d'économie solidaire. Son expression s'est forgée par Bernard Emes puis développée par Jean-Louis Laville pour désigner l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique ou les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel. Cette notion de « solidarité » est apparue à la fois face aux incertitudes de la société contemporaine, notamment liées à la mondialisation et aux délocalisations qu'elle a engendrées, et au sentiment grandissant d'exclusion et d'inégalité ;

- En mars 2000, un secrétariat d'État à l'économie solidaire a été créé. Ses attributions ont été reprises essentiellement par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. La législation évolue également : la loi sur l'épargne salariale en 2001 et l'article 44 3-3-1 du code du travail viennent ainsi préciser la notion d'entreprise solidaire ;

- En 2006 il y a en France plus de 900 000 associations. Le poids que représente l'ensemble du secteur est considérable.

La classification des différentes catégories d'associations est variable. Nous retiendrons celle proposée par V.Tchernogog, qui est une typologie en dix classes, les quelles sont les suivantes⁹ : action caritative et humanitaire, action sociale, santé, culture, sport, loisir et sociabilité, Expression et défense des droits et des intérêts, Éducation, formation, insertion.

Tableau n°02 : Classification des catégories d'associations de V.Tchernogog

1	Action caritative et humanitaire
2	Action sociale
3	Santé
4	Culture
5	Sports
6	Loisirs et sociabilité
7	Expression et défense des droits et des intérêts
8	Éducation, formation, insertion
9	Activités économiques et développement local
10	Autres

Source : Tchernogog V : Enquête sur le monde associatif, XXI^{ème} colloque de l'ADDES, 2006.

⁹Tchernogog V : Enquête sur le monde associatif, XXI^{ème} colloque de l'ADDES, 2006.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

Tableau 03 : Nombre d'association selon le domaine d'activité principal

Domaine d'activité principal	Nombre d'association	Proportion d'association employeuses (en %)
Sports.	307 500	12
Loisirs, divertissement, vie sociale.	281 300	04
Culture, spectacle et activités artistiques.	237 100	14
Défense de causes, de droits, d'intérêts.	217 100	06
Gestion des services économique et développement local.	36 000	30
Enseignement, formation et recherche non médicale.	78 200	27
Santé.	42 800	14
Hébergement social ou médico-social.	5 100	83
Action sociale, action humanitaire et caritative.	97 100	24
Ensemble.	1 302 200	12

Source : Insee, enquête Associations 2014.

1-2 -Loi sur l'économie sociale et solidaire

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance « d'un mode d'entreprendre différent ». En mettant au cœur de leurs préoccupations entrepreneuriales les femmes, les hommes et leur territoire, les entreprises de l'ESS sont porteuses de projets utiles à notre société et sont soucieuses du partage du pouvoir et des richesses qu'elles produisent.

La loi rassemble des acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et sociale créateur de richesses.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

Selon l'article 1 de la loi n°2014-856 du 31/07/2014 : L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services.

L'économie sociale et solidaire est une alternative qui répond aux préoccupations des populations à travers le monde entier, c'est un ensemble d'activités partenariales pour un objectif social pas pour la création de la richesse.

1-3- Économie sociale et solidaire : Définitions, principes et contours

L'ESS est un large champ par les définitions qui lui ont été données, par ces principes et valeurs.

1-3-1- Définition de l'ESS

L'économie sociale et solidaire fait référence aux entreprises et aux organisations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale ou environnementale que vers la recherche du gain financier. Cette utilité sociale et au cœur du projet économique des organisations de l'économie sociale et solidaire¹⁰.

Selon la définition générique, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les projets qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Elles expérimentent également de nouvelles formes de gouvernances de type coopératives, mutuelles, associations, etc.

En 2001, la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec a donné la définition suivante¹¹ : « L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet

¹¹ « Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers, secteur, Insee Nord- Pas-de-Calais, Octobre 2008. Disponible sur www.Insee Nord-pas-de-calais.fr.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et l'agir citoyen. »

La charte de l'économie sociale, élaborée par le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA), devenu le Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES), ainsi que différents rapports, dont celui d'Alain Lipietz en 2000 a défini l'économie sociale et solidaire selon un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion et égalité entre les membres, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, et hybridation des ressources.

Selon Jean Louis Laville (1992)¹², « l'économie sociale et solidaire qui émerge sous l'impulsion de la nécessité ou des aspirations, relève de l'économie plurielle dans la mesure où elle réussit à mobiliser des ressources provenant du marché, d'une redistribution par l'Etat, réciprocité et même du don de la part d'individus ou de collectivités relevant de la société civile (formes marchandes, formes non marchandes, et formes non monétaire) ».

Selon la loi sur l'ESS et de ces définitions, nous constatons que les initiatives de L'ESS peuvent s'inscrire principalement dans le développement social comme réponses aux problèmes sociaux ou encore dans le développement économique comme solution aux problèmes de travail (Comeau et al, 2001).

1-3-2-Spécificités et particularités de l'ESS

Peuvent se résumer comme suit : l'ESS présente des particularités par rapport aux organisations privées et publiques, d'où l'intérêt porté à ces dernières notamment par rapport au rôle qu'elles jouent dans les dynamiques de développement social.

1-3-2-1 Divers formes juridiques (acteurs de l'ESS)

Il existe deux approches de l'économie sociale, une qui définit ce secteur par ses valeurs, donnée par l'AVISE¹³ comme « toute personne ou groupe de personnes qui crée une entreprise ayant une viabilité économique et qui met au cœur de son projet la prise en compte

¹² CEFAI (D) ; « la politique de l'association : engagement public et économie solidaire », discussion de l'ouvrage de Jean François LA VILLE (politique de l'association) éd. du seuil, 2010, Disponible sur <http://sociologies.revues.org>.

¹³ Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

de la fragilité humaine et/ou du lien social », et une qui est plus retenue celle des statuts à savoir, les coopératives, les mutuelles, associations et les fondations. Ces entreprises ont en commun l'application des valeurs et principes de l'ESS, notamment ceux de la propriété collective de l'entreprise, de la non lucrativité ou de lucrativité limitée ainsi de la gouvernance démocratique.

➤ **Les coopératives**

On identifie généralement cinq catégories : les coopératives d'entreprises dont les associés sont des entrepreneurs ; les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers pour lesquelles les associés ont les utilisateurs des biens et des services produits, les coopératives de production ou les associés sont les salariés, les coopératives multisociétaires associant plusieurs parties prenantes et enfin les banques coopératives qui ont pour associés leurs clients ou sociétaire.

➤ **Les mutuelles**

Ont pour vocation de réunir des personnes dans une structure dont l'objet est l'objet est de gérer collectivement les risques. Elles sont souvent liées à des solidarités professionnelles (agriculteurs, ouvriers...etc.) ou de territoires. Elles se divisent en mutuelles de santé et mutuelles d'assurance.

➤ **Les associations**

Une association est un groupement volontaire de personnes qui se proposent de poursuivre, pendant un temps plus ou moins déterminé, un but commun. L'association est principalement définie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, qui dispose qu'elle est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices¹⁴. Et pour la législation Algérienne :

- En 1962 l'Algérie hérite de la loi française de 1901 sur les associations ;
- En 1964 une circulaire qui donne à l'administration de la prérogative pour contrôler la création et le fonctionnement des associations ;

¹⁴ Loi du 1^{er} juillet, 1901 relative au contrat d'association, article 1, journal Officiel de la république française du 2 Juillet 1901.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- Le 3 décembre 1971 l'ordonnance n°71-79 relative à la création des associations, il soumit les champs associatifs à des conditions d'agrément ;
- Le 7 juin 1972 une ordonnance qui modifie celle de 1971 en autorisant la constitution d'associations culturelle, sportives, artisanales et religieuse ;
- Le 2 juillet 1987 la loi 87-15 abroge l'ordonnance n°71-79, elle élargie l'espace associatif limité jusqu'à la aux associations caritatives ;
- Le 4 décembre 1990 la loi 90-31 abroge la loi 97-15, dans cette loi l'état encourage l'épanouissement de mouvement associatif ;
- Et le 12 janvier 2012, la loi 12-06 abroge la loi 90-31.

Les associations jouent un rôle important, dans l'histoire de l'ESS, elles apparaissent comme le lieu privilégié d'identification des problèmes et de réponses à ceux-ci.

➤ **Les fondations**

En France, l'article 18 de la loi du 23 juillet 1987 définit la fondation comme l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable (Définitive) de bien, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif¹⁵. En Algérie la fondation est considérée comme association à caractère spécifique.

Ces différentes structures ou ces divers acteurs de l'ESS défendent tous des valeurs sociales et solidaires et défendent aussi une manière spécifique d'entreprendre, orientée vers des projets d'utilité sociale avant tous et ils investissent, de ce fait, dans des projets durables, à moyen et à long terme et dans de différents domaines. L'Économie Sociale et Solidaire, aujourd'hui, doit ses réussites à la multiplicité de ces acteurs mais aussi à des principes et valeurs qu'ils défendent.

1-3-2-2-Principes et valeurs à partager

Malgré la diversité en matière de statut juridique, d'activité ou autres, les entreprises de l'ESS respectent toutes plusieurs grands principes de base et partagent des valeurs et des principes parmi lesquels on peut citer :

¹⁵ Loi 87-571 du 23 Juillet 1987 sur le développement du mécénat, article 18 modifié par la loi n° 90-559 du 4 Juillet 1990- art .1 JORF 6 juillet 1990.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

➤ **Primauté des personnes et de l'objet social sur le capital**

Les structures de l'ESS sont des groupements de personnes et non de capitaux. Elles sont constituées de sociétaires, adhérents, associés, solidaire et égaux en devoirs et en droit. La personne et le projet social de ces organisations sont au cœur de leur activité et priment sur la recherche de profits et l'excédent de capital.

➤ **L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet**

Une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Quant à la notion d'utilité sociale, elle se réfère à une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salarié, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc.) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.

➤ **La non-lucrativité individuelle et juste répartition des excédents**

Ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers mais il en interdit l'appropriation individuelle.

Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir une part du bénéfice réalisé (participation ou dividendes). Ce sont donc des entreprises dans lesquelles les excédents sont destinés à l'objet social, à travers à réinvestissement ou une redistribution qui répondent aux souhaits de leurs membres pour : la création d'emplois, la constitution de nouvelles entreprises, la bonification des capitaux investis, la prestation de service aux membres, la réalisation d'activités socioculturelles.etc.

➤ **La gestion démocratique**

Les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe « une personne=une voix ». Chaque membre compte pour une voix, quel que soit son apport (en capital dans une coopérative, ou en temps dans une association).

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

➤ **La liberté d'adhésion**

« Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale ». Ce principe est évidemment au cœur de la vie associative.

Dans le champ coopératif, il a une conséquence importante : les entreprises coopératives sont nécessairement des sociétés à capital variable, car les salariés, qui sont également des associés, doivent pouvoir librement vendre leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.

➤ **La mixité des ressources**

Les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les OESS sont indépendantes des pouvoirs publics, mais elles peuvent être reconnues comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, etc...) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

Un autre principe de l'économie sociale est celui de la **double qualité**. Cette double qualité se réfère aux acteurs de l'économie sociale qui au sein d'une coopérative de production par exemple ne seront pas seulement salariés, mais également sociétaires, ou encore au sein d'une mutuelle seront à la fois assurés et assureurs.

1-3-2-3-Des activités émergentes

L'économie sociale et solidaire apparaît porteuse de nombreuses innovations, Elle s'est particulièrement développée au cours des vingt dernières années dans quelques grands champs d'activité émergents, à titre d'exemple :

- **La gestion durable des déchets**, avec des actions développées autour de quatre fonctions principales : la collecte des déchets potentiellement recyclables, la valorisation des déchets, la revente et l'éducation à l'environnement ;
- **Le développement culturel local**, inscrit dans une approche visant l'accès à la culture pour tous, la reconnaissance de toutes les cultures, et une volonté de développement des territoires ;
- **L'animation et le développement de l'espace rural**, notamment par le biais de l'agriculture biologique et durable ;

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- **Les services de proximité**, avec le développement de services fondés sur la reconstitution de liens sociaux (mobilité, aide aux personnes âgées, petite enfance,...) ;
- **Le commerce équitable**, dont le développement se traduit par une augmentation du nombre de projets, du nombre de citoyens sensibilisés ainsi que des volumes de produits vendus même si ces volumes sont inférieurs ;
- **La finance solidaire**, qui repose sur une épargne placée sur les produits financiers solidaires et permet aux porteurs de projet de développer des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et le développement d'activités dans le pays en voie de développement.
- **Les échanges non monétaires**, avec par exemple les Réseaux d'Échanges réciproques de savoirs, et les Systèmes d'Échanges locaux. L'économie sociale et solidaire est également présente dans des secteurs comme les TIC ¹⁶(autour de pratiques alternatives en matière de réalisation et utilisation de logiciels, d'organisation, de formation en ligne, de recyclage et réemploi de matériels,...etc.). Mais il existe des domaines d'activité de l'économie sociale et solidaire qui sont difficiles à cerner et à appréhender de façon fine, ceci est lié à plusieurs facteurs.
 - En premier lieu, les activités dans le secteur de l'ESS possèdent souvent un caractère multidimensionnel. Par exemple, une association faisant de la collecte et de la valorisation de produits électroménagers peut aussi avoir une vocation d'insertion économique, ainsi que des missions de sensibilisation à la réduction de déchets. De façon générale, trois fonctions principales sont souvent identifiées : une fonction d'intérêt collectif ; une fonction d'insertion sociale et professionnelle et une fonction d'échanges monétaires ou non monétaires.
 - La dimension innovante des activités de nombreuses structures rend leur classification difficile.

De ce qui précède, nous pouvons bien cerner l'objectif des OESS qui se base sur la production des biens et services pour répondre aux besoins non satisfaits, il se distingue de celui des acteurs économiques classiques car il vise l'utilité sociale plutôt que la recherche du gain, et résulte d'initiatives collectives structurées des associations, coopératives, mutuelles

¹⁶Technologies de l'Information et de la Communication.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

ou fondations plutôt que d'ambitions personnelles. Ce qui le spécifie par un certain nombre de caractéristiques au regard de l'économie classique qui sont¹⁷ :

- Un projet économique au service de l'utilité sociale : répondre aux besoins non satisfaits des citoyens ou d'un groupe spécifique (adhérents, associés, sociétaires).
- Une nature participative par la recherche de l'implication de l'ensemble des personnes concernées (usagers, salariés, financeurs,...etc.) dans la gouvernance des structure.
- Un but non lucratif ou une lucrativité limitée.

1-3-3- Les apports socioéconomiques des OESS

Par leur diversité en termes de statue, des activités et des valeurs qu'elles défendent, les OESS constituent un acteur majeur de l'ESS et elles jouent un rôle fondamental dans le développement durable des sociétés au sein desquelles elles évoluent, pour les raisons suivantes :

- ✓ Elles forment une alternative aux entreprises traditionnelles, car elles naissent de l'initiative des personnes afin de générer, de manière collective et démocratique, des projets d'entreprises économiquement rentables et compétitifs qui possèdent une fin d'intérêt social et collectif ;
- ✓ Elles sont souvent la seule alternative économique de création de richesses et de prestation de services sociaux dans des zones géographiques désindustrialisées ou abandonnés ;
- ✓ Les entreprises d'ES travaillent en faveur des solidarités et la cohésion sociale ;
- ✓ Elles sont socialement responsables et encouragent le développement durable des territoires où elles sont présentes en créant des richesses dans les régions manquant de ressources et en retenant les personnes dans les territoires où elles sont présentes.

Section 2 : Apports de l'ESS au développement social des territoires

Le rôle de l'ESS sur le développement des territoires peut se voir en plusieurs directions.

Comme on l'a déjà mentionné en haut, l'une des particularités des OESS sont ses valeurs qui font d'elles un acteur important de développement local. On peut étudier ces valeurs à travers trois entrées : le territoire, la cohésion sociale et l'employer.

¹⁷BOUTET (A), « Économie sociale et solidaire et collectivités locales » Etd, le centre de ressources du développement territorial, Avril 2013. Disponible sur www.projetdeterritoire.com, consulté le 25/09/2017 à 13h.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

1- l'ancrage territorial des OESS¹⁸

L'implantation des OESS dans les territoires est porteuse de relations nouvelles entre les différentes forces existantes. Ces entreprises répondent donc, par cette intégration, à des logiques et des besoins locaux non couverts ou pour lesquels les modèles économiques traditionnels ne peuvent pas répondre.

Danièle Demoustier soulignait, lors de l'assemblée générale des Mutuelles de France, que « la logique de l'ESS est une logique d'ensemble ». ¹⁹C'est pourquoi la prise en compte du développement économique et social dans le territoire ne peut être envisagé que par une capacité des entreprises de l'ESS à travailler ensemble, à construire des politiques locales prenant en compte toutes les parties prenantes : sociétaires et adhérents, habitants, membres des collectivités locales et des pouvoirs publics. Toutefois, cette capacité de ces organisations ne doit pas se limiter à une mobilisation des acteurs ou à une intervention sociale ou d'animation ou encore à une gestion de la misère mais elles doivent être des acteurs sociaux et des agents de lien social, par ces modes d'intervention et en s'appuyant sur des ressources locales. En s'appuyant sur celles-ci, l'ESS valorise et dynamise les territoires et elle concourt donc à l'attractivité de ces territoires pour des nouveaux habitants et nouvelles entreprises. ²⁰

Le territoire est donc la composante essentielle des activités des entreprises de l'ESS et de leur développement, elles sont donc en prise directe avec les besoins de développement de leur territoire car elles sont une émanation de ce territoire.

Cet ancrage territorial se résume en 02 principales conséquences :

- La première consiste en le fait que les OESS développent leur offre à partir des besoins identifiés sur le territoire.
- La deuxième se résume en l'utilisation de ressources locales en faisant appel à une main d'œuvre locale et à des financements et fonds locaux.

¹⁸ ROBIN (E), Op.cit. .p 35.

¹⁹ Contribuer aux cahiers d'espérances, pour une autre économie, « Contribution du CNCRES aux États Généraux de l'Économie Sociale et Solidaire », Conseil national des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, paris. Disponible sur www.CNCRES.fr.

²⁰ Ibid.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

La forte spécificité de l'économie sociale et solidaire tient donc dans son rapport particulier au territoire et aux habitants ce qui démontre que les structures de l'ESS ont la capacité à animer le territoire, à répondre aux besoins non satisfaits et à créer du lien social.

2- Création du lien social et de justice sociale

Ce qui qualifie l'ESS, selon Pierre Jacob²¹, est le fait qu'elle n'est pas seulement productrice de biens ou de services, mais aussi créatrice de lien social dans une logique de développement local durable. Demoustier ajoute à ça le fait que l'ESS est un lien d'apprentissage de la citoyenneté et de l'intégration sociale, à titre d'exemple, les associations qui développent les capacités d'apprentissage de la vie sociale ainsi d'autres cultures et valeurs. Selon toujours Demoustier, ces associations mettent en œuvre des mécanismes de solidarité et facilitent l'accès à certains services malgré leur souci de s'adresser à l'ensemble de la population.

3- La création d'emplois

3-1-La création d'emplois sur le marché du travail local²²

La création d'emploi dans les entreprises classiques est de plus en plus relative et ce pour deux raisons ; la première est que en s'installant sur un territoire, les entreprises attirent des gens qui viennent d'ailleurs ce qui diminue le nombre d'emplois offerts à la population active locale, la deuxième raison est qu'il existe un risque de délocalisation. Ces deux problèmes sont moindres dans les OESS qui sont fortement ancrées sur les territoires et qui font appel à la main d'œuvre locale. Parmi ces organisations qui ont un rôle particulier en matière d'emploi : les coopératives qui portent les réponses les plus significatives aux exigences du développement local, notamment les coopératives d'agriculteurs et de production.

3-2-La création d'emplois dans les zones rurales²³

L'étude de l'INSEE²⁴ Rhone Alpes réalisée en janvier 2004 sur l'ESS dans la région, montre que celle-ci est plus présente dans les zones d'emplois rurales de la région et les zones

²¹ Maire de saint Rémy (côte d'or) et président du réseau des territoires pour l'Économie Sociale.

²² ROBIN (E), Op.cit. p35

²³ Idem.

²⁴ Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

d'emplois moins urbanisées, contrairement aux zones d'emplois dans les villes. Généralement dans les zones rurales isolées ou les conditions de viabilité de certains services ne sont pas réunies pour les entreprises classiques, ce sont les associations qui assurent le maintien d'un minimum d'activité.

3-3-L'aspect qualitatif de l'emploi²⁵

En plus de l'aspect quantitatif, l'emploi dans les structures de l'ESS a un aspect qualitatif qui se résume en :

- Un rôle historique de défense de l'emploi et de l'indépendance au travail. Exemple des coopératives qui ont été créés pour défendre l'emploi individuel et protéger les salariés.
- L'amélioration des conditions de travail comme la limitation du sous-emploi dans les mutuelles et les coopératives ou à la prise de paroles ou à l'écoute lors des assemblées générales régulières.
- Favoriser l'accès à l'emploi et au travail. Exemple des associations qui agissent pour l'insertion professionnelle en employant non seulement des exclus du marché de travail ou des personnes non qualifiées mais aussi d'autres et elles participent beaucoup plus à la politique de l'emploi.

3-4-Une relative performance des emplois créés²⁶

Malgré l'emploi créé par les OESS et la diminution du taux de chômage, mais il existe certaines caractéristiques de ces emplois qui viennent relativiser cette vision positive (selon l'étude menée en Rhône Alpes) :

- Premièrement, le recours à l'emploi occasionnel est plus répandu notamment dans les associations c'est-à-dire sans contrat ou à un temps partiel ;
- Les salaires versés dans les OESS sont inférieurs aux salaires versés dans le domaine à but lucratif.
- La question de pérennisation des emplois est aussi une problématique, notamment dans les associations qui ont souvent des difficultés à trouver les moyens de conserver les postes créés qui ne sont plus subventionnés par les pouvoirs publics.

²⁵Ibid.

²⁶Idem.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

4- L'Économie Sociale et Solidaire porteuse d'innovation sociale

Depuis son apparition, l'ESS a une double ambition, une qui consiste en une solution concrète et pragmatique à la question sociale et une autre qui se résume en une autre manière de produire, d'organiser et de satisfaire les besoins. Ce deuxième désir de l'ESS, qui est l'innovation sociale, est un levier important pour le développement social et économique des territoires.

Les acteurs de l'ESS ont souvent fait preuve d'innovation et de créativité pour répondre aux besoins existants ou émergents de la société, en défrichant de nouveaux domaines d'activité délaissés par le secteur marchand. Généralement, ces innovations touchent au domaine social(en contribuant à la lutte contre les exclusions, contre les inégalités ou tendent à contribuer à une meilleure qualité de vie collective).Par exemple : le tourisme social, l'aie à domicile, l'action sociale sont autant d'activités dont les entreprises de l'ESS ont été à l'origine.

L'ESS est aussi à l'origine d'innovation organisationnelle en privilégiant les partenariats et la mutualisation, à titre d'illustration, les SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) qui ont introduit en France le multi-sociétariat, qui permet d'associer et faire décider l'ensemble des parties prenantes de l'activité de la coopérative.

Dans le secteur de l'alimentation, les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et les jardins collectifs sont autant d'exemples d'innovations. Dans les pays du sud on trouve le système de micro-finance qui vient en aide aux familles exclues de tout accès au crédit. Le SEL²⁷ dans les quels participent aujourd'hui deux millions et demi d'Argentins. Des services de proximité en France, des coopératives sociales en Italie, la nouvelle bourse de financement solidaire en Europe, tout cela confirme de l'importance de l'économie sociale et solidaire dans la recherche de nouvelles façons de faire du développement²⁸.

²⁷ Système d'échanges locaux.

²⁸ MOHAMED SEGHIR (O), « L'incubateur d'entreprises sociales : un outil de potentialisation des dispositifs d'action sociale en Algérie », Mémoire de Master en Management Territorial et Ingénierie de Projets, UMMTO ,2013.pp36-37.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

4-1- Réalisation de l'ESS en termes d'innovation sociale

L'ESS a réussi, où le secteur marchand n'a pas réussi, à réaliser plusieurs projets sociaux et économiques et elle a pu assurer des services d'insertion professionnelle, d'atténuer à des problèmes de crise et de dynamisation des territoires et de répondre à des besoins mal satisfaits par les pouvoirs publics :

- **L'insertion professionnelle et création d'emplois**

L'accroissement du chômage, in-employabilité de nombreuses personnes et l'exclusion du marché de travail, a conduit les structures de l'ESS, dans les années 1980, à créer les entreprises d'insertion qui ont pu employer des personnes en situation d'exclusion en vue de réaliser des tâches qui ne demandent pas de qualification particulière.

On peut illustrer ce rôle de l'ESS en matière d'insertion professionnelle et de création d'emploi par l'ensemblier d'insertion (regroupement de plusieurs structures d'insertion) à Dole²⁹ qui est composé de 03 structures et qui a réussi à reconverter le filière textile sur la base d'une autre conception de la manière d'entreprendre. C'était au départ une association qui propose un service de repassage et emploie des femmes ayant besoin d'insertion, ensuite à créer une SARL qui fait de la blanchisserie de proximité, avec un souci de professionnalisation des femmes employées, et enfin une friperie se constitue sous forme de SCIC qui a pour objectif de trier et vendre du linge collecté. En 2002, cet ensemblier de structures employait une centaine de personnes.

- **Rôle des associations dans la réduction des effets de crise³⁰**

Les structures de l'ESS, notamment les associations, ont joué un rôle important, pendant les périodes de crise, en atténuant aux effets laissés par cette crise, par l'aide au logement, à l'emploi, l'action caritative. Selon Danièle Demoustrier, l'ESS a un Rôle d'amortissement économique, social et culturel et les OESS ont une stabilité économique et elles ont un rôle de médiation et d'intégration, dans les quartiers sensibles, qui leur permet de freiner les conflits.

A ce titre d'exemple, les régies de quartiers (association) qui interviennent sur des activités d'amélioration du cadre de vie (entretien des espaces verts, nettoyage de la

²⁹ Un petit territoire.

³⁰ ROBIN (E). Op.cit. P38.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

voirie.etc), des services de proximité (petit travaux à domicile .etc.), des actions de médiation (agents de transport commun, écrivain public .etc.).

- **La revalorisation et la dynamisation des territoires³¹**

L'implantation des OEES sur les territoires conduit à créer plusieurs activités et donc plusieurs emplois ce qui peut redynamiser ces territoires et l'utilisation des ressources locales concoure aussi à la valorisation de ceux-ci.

On peut citer à titre d'exemple la coopérative du centre de l'Ardèche qui a redonné des emplois, une identité et une attractivité touristique à un territoire presque abandonné. Dans les années 1980, quinze associés décident de réhabiliter une filature en ruine et de travailler les laines du pays, en créant une SCOP.³² La laine est achetée aux éleveurs et elle est triée et lavée sur le site puis filée et transformée en matelas, couettes ou vêtement dans les ateliers, les produits sont ensuite vendus par correspondance dans les foires et salons de produits écologique. Cette initiative a contribué à revitaliser ce territoire et recréer de l'emploi dans des secteurs d'activités abandonnés par les entreprises traditionnelles.

- **Les réponses de l'ESS aux nouveaux besoins mal satisfaits³³**

Les organisations de l'ESS se sont constituées en réponse à des besoins sociaux : à la misère sociale et à l'insécurité au travail au cours du 18^{ème} siècle. Aujourd'hui, face à l'émergence de nouveaux besoins, dans une société de services en forte mutation, on assiste à nouveau à la création de nouvelles solutions innovantes visant à répondre à ces besoins.

Dans le cadre de la prise en charge de ces besoins nouveaux ou émergents, il est possible de distinguer 04 grandes fonctions³⁴ remplies par l'ESS :

- Une fonction de repérage : qui est directement issue des acteurs de la société civile eux-mêmes, les organisations de l'ESS sont en mesure de détecter très tôt l'apparition de nouveaux besoins (ex : les services aux personnes) ;

³¹ Idem.

³² Société Coopérative Ouvrière de Production.

³³ La Chambre Régionale de l'Économie Sociale du Languedoc-Roussillon, <http://creslr.org/fr>; consulté le 09/11/2017 à 11h.

³⁴ Idem.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- Une fonction de réponse : qui se fait soit au moyen d'une auto-organisation lorsque les personnes sont suffisamment autonome (ex : les crèches parentales), soit par le soutien ou la prise en charge des populations les plus en difficultés (ex : l'action caritative, à l'instar des Restos du Cœur) ;
- Une fonction d'interpellation des pouvoirs publics ou de l'ensemble de la société sur des problématiques appelant une mobilisation ou des réponses globales (ex : la lutte contre les discriminations raciales ou contre la pauvreté) ;
- Une fonction d'éducation : afin de rendre les individus autonomes, en leur transmettant, au moyen de la formation, des méthodes et des savoirs (ex : c'est ce que font notamment les associations d'éducation populaire).

Le rôle que jouent les structures de l'ESS en matière de repérage et de prise en charge de besoins non satisfaits et en matière d'innovation que l'on peut qualifier de sociétale , qui peuvent en conséquence avoir des effets sur plusieurs dimensions de la vie sociale : le développement local, le rapport au travail , le bien-être social...etc.

4-2- L'ESS : un modèle innovant de développement durable.

Le développement durable, tel qu'il est apparu en 1987 dans le rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous », désigne le fait de pouvoir « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». Il s'agit donc d'un processus qui tend à concilier l'économie, le social et l'écologie.

Dans un article sur les liens entre l'économie sociale et le développement durable, Amanar Akhabbar et Sophie Swaton,³⁵ exposent l'idée que la convergence du développement durable et de l'économie sociale pourrait être profitable pour dessiner une société durable. Pour eux ,« les deux approches appellent à une réorganisation de l'économie de marché et du capitalisme qui passe à la fois par une modification profonde de la structure des incitations qui guide les agents ainsi que des valeurs même qui guident ces individus. »

³⁵ Chercheurs à l'Université de Lausanne.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

L'économie sociale et solidaire influe, dans tous les domaines (santé, logement, gestion des déchets, etc.), d'une manière positive sur la prise en compte du développement durable comme enjeu de société. Elle est donc au cœur du projet de développement durable.³⁶

4-3- les plus-values de l'ESS sur les territoires³⁷

Ancrée que son territoire, l'ESS apporte son concours au développement et à l'animation du territoire. Les activités portées par l'ESS ont lieu sur des territoires de proximité, construites de manière collective. Elles apportent une réponse nouvelle aux besoins des territoires, en développant leurs activités sous une dimension : sociale, économique, sociétale et environnementale.

- **La plus-value économique de l'ESS**

Se résume en une valeur ajoutée locale à savoir la création d'emplois, le développement d'activités, etc., et répondent à un besoin du territoire par la production de biens et de services.

- **La plus-value sociale**

Se voit en la création du lien social, de cohésion et d'animation du territoire, des services innovants, consommation de proximité, etc. Les structures de l'ESS participent à la montée en compétence et à la formation des jeunes, des publics en difficulté, des personnes en situation de handicap, etc.

- **La plus-value environnementale des OESS**

Réside dans le développement d'activités respectueuses de l'environnement, par l'information, la sensibilisation et l'éducation au développement durable et aux pratiques écologiques, comme elles mettent en avant les atouts écologiques, le patrimoine et les ressources naturelles existantes sur le territoire.

³⁶ GALLAIS (A) & PAILLET (M), « L'économie sociale, actrice du développement durable ? », collection Workingpaper, Think Tank européen Pour la Solidarité, avec le soutien de la Communauté française de Belgique, <http://www.pourlasolidarite.eu>, janvier 2017.

³⁷ Contribution de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au diagnostic du Bassin de vie de Montargis, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre (CRESS) , <http://www.cPCA-centre.fr>,10/11/2017.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

- **La plus-value sociétale**

Où la plupart des structures de l'ESS vise d'une part , une finalité sociale et sociétale de lutte contre les discrimination, d'insertion des publics fragilisés, de préservation ou de valorisation des ressources naturelles, d'autre part, la participation des citoyens car le mode de gouvernance des structures favorise l'implication citoyenne (bénévoles/adhérents) qui est l'origine même des initiatives développées sur les territoires, ce qui permette un lien permanent entre ces citoyens et les acteurs économiques et politiques.

Ces quatre piliers (économique-social-environnemental-sociétale) sont la base des entreprises sociales et solidaire et sont aussi les principes fondamentaux du développement durable.

Chapitre02 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local

Conclusion du chapitre

L'ESS contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle, plus participative, plus démocratique et plus solidaire. Mais on peut aussi dire que l'une des priorités de l'ESS est l'innovation sociale qui se concrétise souvent par la création d'activités nouvelles et elle entend favoriser toute démarche qui permettrait de maintenir l'innovation sociale en mettant en place des démarches d'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que les outils de financement nécessaires.

L'économie sociale et solidaire peut participer au développement social des territoires car il s'agit d'un secteur particulier qui s'adapte sans cesse aux évolutions sociétales et aux nouveaux besoins sociaux et écologiques.

L'économie sociale et solidaire est résolument innovatrice. Elle s'est en effet développée face aux limites de l'État et aux carences du marché pour répondre à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. Les entreprises de l'ESS développent donc des solutions innovantes qui accroissent la productivité tout en délivrant des services de qualité en termes de santé, d'éducation, de social, ...etc. Elles sont innovatrices par leurs modes d'organisation originaux, qui reposent sur quatre (04) principes : la finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ; l'autonomie de gestion ; la gestion démocratique et participative et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus

Deux phénomènes ESS et Innovation sociale sont complémentaire : l'ESS est porteuse d'innovation sociale et l'innovation sociale permet de mieux évaluer les impacts de l'ESS et de renforcer les services offerts par celle-ci, comme elle permet aussi de sortir des modes et dispositifs traditionnels de prise en charge des personnes en besoin d'action sociale. L'innovation sociale s'avère donc l'une des défis principaux de l'action sociale.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Introduction du chapitre

L'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Ces mutations qui sont d'ordre économiques, sociales et politiques ont eu des effets directs sur la vie des populations.

L'action sociale en Algérie tient à l'intervention directe de l'État dans la construction du lien social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la transition vers l'économie de marché au milieu des années 1990, a fait accroître ces problèmes, le secteur de l'économie sociale apparaît sous sa forme modernisée afin de réduire ces problèmes. Ce champ a connu en tant que pratique économique et sociale deux périodes.

La première, ancienne et religieuse, survit jusqu'à nos jours. La deuxième période allant de l'indépendance jusqu'aux années 90 qui est assimilée à une forme de solidarité. À partir de 1990 et à la suite des réformes économiques entreprises et leurs conséquences sur le plan social, la notion de l'économie sociale a évolué et a commencé à être assimilée à une économie d'insertion ou de proximité touchant les couches les plus défavorisées et les exclus du marché de travail et ceux vivant dans une précarité sociale importante.

À partir de là, et pour aider l'essor de ce secteur l'État tente d'encourager ses dynamiques territoriale à travers leur promotion, en créant en 1996, le Ministère de la solidarité national et l'ADS.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Section 01 : État des lieux de l'action sociale en Algérie

La politique sociale en Algérie se traduit par une absence d'analyse des implications économiques des dépenses sociales de l'État et montre aussi la complète dépendance de la politique sociale à la situation économique. Elle présente l'État comme garant et responsable du développement économique et de la protection sociale.

Son objectif principal était donc d'atteindre, un même niveau de développement économique et social. La politique sociale en Algérie se caractérisait donc par monopole de l'État (planificateur et garant du progrès économique et du bien-être social, dans les années 70) ; un désengagement de l'État pour cause de crise économique et financière dans les années 90; et un retour de l'État protecteur avec l'embellie financière depuis 2000.

1- Présentation de l'action sociale en Algérie : approche par les acteurs et les dispositifs

L'action sociale en Algérie est principalement du ressort de l'État et des collectivités locales, qui se chargent de fournir des services et les redistribuer d'une manière équitable.

1-1-Instrument mis en œuvre par l'État : Approche par les acteurs

Pour faire face à la situation de crise financière, économique et sociale qu'a connue l'Algérie au début des années 1990 et qui a engendré d'importants manques et problèmes économiques et sociaux au sein de la société ; l'État a mis en œuvre un ensemble d'instruments, des institutions et des financements pour assurer la cohésion sociale. On peut synthétiser ces moyens comme suit :

1-1-1-Au niveau national

- Création d'institutions chargées de la prise en charge du chômage et de la pauvreté ou de la mise à niveau des institutions existantes, telles que la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et l'Agence National pour l'Emploi(ANEM). La création, en 1964, de l'agence du développement social (ADS) est l'une des actions majeures dans ce processus.
- Création d'un dispositif d'action sociale, notamment le filet social qui est le premier dispositif d'aide sociale initié en 1992. D'autres dispositifs ont été mis en place et se sont accentués à partir de 1998 avec l'amélioration de la situation économique du pays.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

- Financement, par le budget public en direction des secteurs sociaux, d'un ensemble varié d'aides et de soutiens aux catégories démunies et défavorisées.
- Prise en charge de la dimension sociale dans l'ensemble des programmes de développement : un plan de soutien à la relance Économique(PSRE), un Programme de Proximité de Développement Rural(PPDR) et un plan de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)

1-1-1-1-Le Budget Social de la Nation (BSN)

Le BSN est considéré comme l'instrument privilégié de l'action sociale de l'État. Il se compose de deux grandes parties : la première concerne les transferts monétaires et la deuxième les transferts non monétaires. Les dépenses sociales de l'État ont connu une progression positive de 1990 à 1992, une progression négative de 1992 à 1996 puis de 1997 à nos jours, on registre une évolution positive.

1-1-1-2-Le Ministère de la Solidarité Nationale

La principale réponse institutionnelle aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale était la création en 1997 d'un département ministériel visant à rétablir un système de solidarité publique.

Chargé de la gestion des dispositifs de solidarité et d'action sociale ainsi l'étude de la programmation et de l'initiation de tout type d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ses missions consistent à :

- Évaluer les besoins prioritaires et proposer les mesures de leur prise en charge ;
- Initier les études prospectives de nature à déterminer les choix gouvernementaux, proposer les programmes de financement des actions et veiller sur la mise en œuvre ;
- Œuvrer pour le soutien des initiatives locales des initiatives associatives destinées aux catégories sociales en difficultés ;
- Proposer une stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées, de la famille, de la femme, des personnes âgées et des enfants démunis ou en difficulté sociale, dans un cadre intersectoriel ;
- Encourager et promouvoir le développement du mouvement associatif à caractère social et humanitaire ;

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

- Initier et soutenir des actions de solidarité nationale par le biais du comité de solidarité nationale et des comités locaux¹.
- Et promouvoir les actions d'échanges et de partenariat entre le mouvement associatif national et les associations étrangères dans le domaine de la solidarité.²

Les attributions de ce ministère sont, principalement, orientées vers la réalisation et le suivi des programmes et d'actions pour la cohésion sociale.

1-1-1-3- L'agence de développement social

L'ADS a été créée en 1996, elle est une institution à caractère spécifique, sous tutelle du premier ministre, puis est passé en 2008 sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale. Elle a pour missions statutaire (Décret exécutif N°96-232 du 29 juin 1996) de : promouvoir, sélectionner ; choisir et financer totalement ou en partie :

- Les actions et interventions en faveur des populations démunies et du développement communautaire ;
- Tout projet de travaux ou de service d'intérêt économique et social certain et comportant une haute intensité de main d'œuvre, initié par toute collectivité, communauté ou entité publique ou privée dans le but de promouvoir le développement de l'emploi ;
- Et le développement de micros entreprises. Ceci était donc la réponse institutionnelle à la crise sociale de 1990.

A la multiplicité de moyens et d'institutions créés s'ajoutent des dispositifs de protection sociale et d'aide pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies. Ces dispositifs ont été impulsés, à partir des années 1998-1999, grâce à l'amélioration progressive de la situation économique du pays due à l'augmentation des prix du pétrole.

1-1-2-Au niveau local

Au niveau local , l'action sociale est principalement le résultat de l'essor des directions de Wilaya de l'action Sociale qui regroupent tous les services déconcentrés chargés de l'action sociale de la Wilaya et les Bureaux Communaux de l'action sociale .

¹ Décret exécutif n°08-45 du 03/02/2008, relatif au Comité National de Solidarité, JORA n°07 du 10/02/2008, pp.16-19

² Décret exécutif n°08-383 du 05/12/2007, fixant les attributions du Ministère de la Solidarité Nationale, JORA n°77 du 09/12/2007, pp.11-12

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

1-1-2-1- La Direction de l'Action Sociale et de Solidarité (DASS)

En 1996, il a été procédé à la création de Direction de Wilaya de l'Action Sociale (DAS) qui regroupe tous les services chargés de l'action sociale au niveau des Wilayas. Leur mission principale, est d'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'action sociale sur le territoire de la Wilaya.

Les services de l'action sociale développent et mettent en œuvre toute mesure de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale et solidaire de l'État et à la formation du mouvement associatif à caractère social.

En avril 2010 avec le décret exécutif N°10-128, il a été procédé au réaménagement de l'organisation de la DAS et devenue Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS) qui est chargée de :

- Veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines liés aux activités de l'action sociale et de mettre en place, en relation avec les autorités locales, le dispositif d'information relatif à l'évaluation des besoins en matière d'action sociale ;
- Veiller à l'application des mesures et programmes de protection, d'éducation et d'enseignement spécialisés et de prise en charge de toutes catégories de personnes handicapées ; de mettre en œuvre toutes mesures de nature à promouvoir et développer des activités d'insertion , d'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- Encourager la participation du mouvement associatif dans les actions menées par le secteur dans le domaine social et humanitaire ...etc.³.
- Veiller à la mise en œuvre de mesures d'urgence sociale, de post-urgence en direction des catégories sociales en situation de précarité ;
- Élaborer et actualiser la carte sociale de la wilaya, assurer le suivi, en coordination avec les institutions concernées, dans le cadre des procédures établies, des opérations planifiées en matière de réalisation, d'aménagement, d'équipement des projets et des structures relevant du secteur de la solidarité nationale ;
- Et veiller à la mise en place des moyens nécessaires pour l'accueil et la prise en charge des enfants et adolescents en difficulté sociale et /ou en danger moral...etc.

³Article 3 du décret exécutif n°96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la wilaya, JORA n°83 du 25/12/1996, pp17-18.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Les DASS ont été installées au fur et à mesure, à partir de 1998, composées de plusieurs services dont la majorité était auparavant dans la composante de la direction de santé et de la population. Ces directions sont des unités déconcentrées du Ministère de la solidarité.

En plus de la mise en œuvre de l'action étatique, ces directions sont chargées de fournir une aide informationnelle à l'État, quant aux populations en besoin de protection sociale. Le seul aspect qui nous permet d'identifier une certaine forme de décentralisation est celui de la possibilité donnée à ces directions, de prendre toute initiative au niveau local pour prendre en charge les populations dans le besoin.

La DASS prend en charge les actions solidaires initiées par la Wilaya et financées par le budget décentralisé⁴. Quant aux services de la DASS, ces derniers veilleront au renforcement du bon fonctionnement des opérations d'aide sociale gérées par le secteur de la solidarité nationale au profit des catégories vulnérables. La mise en place de tels services, est une poursuite des efforts consentis et visant à rendre l'action sociale mieux adaptée aux besoins des véritables personnes nécessiteuses.⁵

1-1-2-2-Les Bureaux Communaux de l'Action Sociale

En 1998, le rôle des collectivités est devenu plus accru avec le nouveau dispositif national d'action sociale, la création des bureaux pour l'action sociale communale, dont les activités s'inscrivent dans le cadre des missions générales de la commune. Les bureaux communaux de l'action sociale (BCAS), sous l'autorité du président de l'assemblée populaire, sont chargés de⁶ :

- Procéder au recensement des personnes démunies, vulnérables et des personnes handicapées nécessitant une aide sociale de l'État ;
- Organiser et encadrer les activités des chantiers d'intérêt général ;
- Recueillir les demandes d'aide sociale des postulants résidant sur son territoire ;

⁴ BENAMARA-SAIT(k), op.cit.p142.

⁵ AHMED ZAID M, « Prédilections sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution de 27^{ème} congrès du CIRIEC, Innovation and management .The responses of public social and cooperative economy enterprises to major challenges, Séville, 27-29 septembre,2008.

⁶ Arrêté interministériel du 29/09/1998 fixant les missions du bureau communal d'action sociale, JORA n°78 du 21/10/1998, p.10-11.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

- Procéder à des enquêtes et études sur les problèmes ponctuels d'action sociale ;
- Et associer le mouvement associatif à caractère social pour développer l'expression de la solidarité locale et assurer la coordination de l'action sociale locale avec les cellules de proximité.

Les BCAS sont considérés comme un prolongement local de la DASS de la Wilaya, le contenu de ses missions et les relations qu'ils entretiennent avec la DASS et l'ADS, de type hiérarchique, laissent le champ pour une considération que c'est un organe déconcentré plus qu'une entité décentralisée.

1-2-Action mises en œuvre par l'État : Approche par les dispositifs

1-2-1- L'aide sociale pour les catégories défavorisées

Les principaux programmes visant cet objectif sont :

- ✓ L'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), destinée aux chefs de famille âgés de plus de 60ans sans revenus, aux personnes âgées vivant seules et aux personnes dont l'incapacité physique de travailler. Le montant de cette allocation 1.000,00DA par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale et un compliment de 120DA par personne à charge, pour un maximum de trois personnes.
- ✓ L'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG), octroyée aux personnes membres de familles sans revenus, d'âge actif et apte au travail, en contre partie de leurs participations à des activités d'intérêt général organisées par les collectivités territoriales. Le montant de l'indemnité était 2200DA en 1995. Elle est passée à 2800DA en 2001 puis a 3000DA, avec une indemnité de 4250DA pour les chefs de chantiers.

Ces deux dispositifs (AFS et IAIG) sont constitutifs de ce qu'on appelle le filet social, initié depuis 1992 et ils sont gérés par l'ADS on collaboration avec les DAS et les BCAS. En plus de ces deux dispositifs important, les couvertures sociales et de prise en charge dans des établissements spécialisés pour les personnes handicapés. Une aide financière est aussi accordée aux familles accueillant un enfant privé de famille⁷.

⁷BENAMARA-SAIT(K),(2009) : « Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes :Applications aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. », op.cit., p09.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

1-2-2-L'aide sociale pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations démunies, des programmes ont été mis en œuvres afin de répandre aux insuffisances matérielles de ces catégories de populations. Nous citons :

1-2-2-1- Programme de développement Communautaire (Dev-Com)

Le dispositif « Dev-Com » initié en 1998 vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçu pour répondre à leurs besoins prioritaires. Il est géré au niveau central par l'ADS et au niveau de wilaya par la DASS.

Les projets éligibles au dispositif doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien être quotidien et la création d'emplois tels que les travaux d'assainissement, l'adduction en eau potable, l'éclairage public et la réalisation ou la réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives.

*Les bénéficiaires au programme

- Les regroupements communautaires et collectivité identifiant et initiant des projets pour en tirer profit, après réalisation ;
- Les prestataires de services et intervenant aux stades études, réalisation et fonctionnement de projets (essentiellement bureaux d'études, micro entreprises et tacherons) ;
- Les personnels spécialement formés pour la réussite des différents activités, le bon fonctionnement et l'entretien des infrastructures, une fois celles-ci achevées.

On peut identifier plusieurs types de projets par catégorie .On peut citer :

- Les infrastructures sociales : centres de santé (équipements, aménagement, extension), écoles et centres d'enseignement ou d'apprentissage, adduction d'eau potable, assainissement, électricité rurale ;
- Infrastructures productives : dotation en petits équipement (machines individuelles), dotations en instruments et outillages, dotation en équipements de types collectifs en matière d'irrigation, assèchement des sols, construction de hangar de stockage ;
- Protection de l'environnement ;

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

- Programmes de sensibilisation, d'éducation sociale et de formation, etc.

1-2-2-2-Le programme d'aide au logement

L'aide à l'habitat rural ou l'aide au logement social. C'est une aide financière qui est octroyée à une catégorie de population, dans l'objectif de construire une maison pour le premier cas, et d'acquérir un logement, pour le second cas⁸.

1-2-3- Actions pour l'insertion et la création d'emplois⁹

Vu l'importance du taux de chômage en Algérie, des dispositifs d'insertions et de lutte contre le chômage, ont été mis en place.

La première initiative visait l'insertion et la création de l'emploi temporaire dans le cadre des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO), Blanche Algérie, Programme d'Insertion Sociale des Diplômés (PID), Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale(DAIS) qui sont présentés ci-dessous :

1-2-3-1-Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO)

Créé en 1997, ce programme vise essentiellement la mise en place d'opérations pilotes de travaux d'utilité publique générateurs d'emplois et aptes à faciliter l'émergence de micro-entreprise à des fins d'améliorer l'infrastructure et les services dans les zones défavorisées.

Il vise l'accompagnement de jeunes chômeurs par la création de micro activités à forte valeur ajoutée tant sur plan social que sur le plan économique.

***Objectifs du programme¹⁰ :**

Le dispositif TUP-HIMO a pour objectif :

- D'encourager et développer le « tâcheronnat » local et la micro entreprise ;
- L'entretien des infrastructures publiques par l'exécution de travaux à impact économique et social d'utilité publique ;
- La participation au processus d'appui aux collectivités locales en mettant en synergie l'intervention des partenaires sectoriels

⁸BENAMARA-SAIT(K), op.cit.p198.

⁹ Idem.

¹⁰ DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou ,2014

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

***La typologie des activités éligibles au programme¹¹ :**

- Forêts : correction torrentielle, travaux sylvicoles ;
- Hydraulique : lutte contre les maladies à transmission hydrique par la réhabilitation DAS des réseaux d'AEP et d'assainissement, captage de sources, curage des regards et avaloirs ;
- Santé : réhabilitation des équipements sanitaires en zones rurales ;
- Éducation : réhabilitation des équipements scolaires en zones rurales ;
- Routes : entretien des chemins communaux ;
- Agriculture : entretien des pistes agricoles ;
- Solidarité nationale : entretien et réhabilitation des centres spécialisés relevant du Ministère de tutelle.

***Description sommaire des rôles :**

- ✓ Les Ministères concernés sont chargés de consolider les projets identifiés, d'arrêter les programmes d'investissement et d'assurer le suivi de l'exécution, on cite :
- ✓ Le Ministère du Travail, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle(MTPSFP) : il est responsable de l'ensemble des programmes ainsi que de la supervision et du contrôle de l'exécution des projets ;
- ✓ L'ADS : est chargée de piloter le programme, de superviser et de contrôler l'exécution des projets ;
- ✓ Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Environnement (MICLE) : il assure le suivi des projets proposés par les communes visés par les services techniques concernés et consolidés par la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya

Il s'agit de projets de taille réduite ne nécessitant pas d'études de faisabilité importantes et pouvant concerner n'importe quel secteur d'activité (Hydraulique, Environnement, Agriculture...) Ces projets sont attribués par voix de soumission et la meilleure offre est retenue sur la base des critères de sélection et des points obtenus après pondération.

Les projets TUP-HIMO sont essentiellement destinés aux communes et wilayas, à fort taux de chômage, Déficitaires en infrastructures, Ou l'impact sur l'environnement peut être positif,

¹¹Idem.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Où la conservation et la protection des ressources naturelles sont insuffisantes, et les chômeurs ne bénéficiant pas de l'IAIG.

Les projets TUP-HIMO permettent l'amélioration du cadre de vie de la population locale par la réhabilitation des réseaux d'AEP et d'assainissement, et Éradication de décharges sauvages, fausses septiques et protection de l'environnement sauvegarde du patrimoine immobilier des communes ; ainsi l'encouragement des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC.

Durant la période allant de 2008 à 2010, le nombre de projet et d'emplois est en nette évolution et ce pour l'ensemble des secteurs. Cependant, à partir de l'année 2011, ce nombre a connu une baisse surtout en ce qui concerne le nombre d'emplois. Ceci s'explique par le montant de l'enveloppe allouée. En effet, chaque année, le programme dispose d'un montant qu'il doit répartir sur l'ensemble des communes en fonction de la demande .donc, le nombre de projets créés dépend de l'assiette financière dont dispose les communes.

1-2-3-2- Dispositif Blanche Algérie

Deuxième version du TUP-HIMO, ce dispositif « Blanche Algérie » touche le secteur de l'environnement, en particulier la gestion des déchets, Il a été mis en place par les pouvoirs publics en Octobre 2005 et vise l'amélioration du cadre de vie des citoyen et la création de l'emploi. Il s'intéresse notamment aux quartiers à fort taux de chômage et dont le milieu est considérablement dégradé.

1-2-3-3-Programme d'Insertion Sociale des Diplômés (PID)

Créé en 1998 sous le nom de Contrat Pré-emploi(CPE), ce programme concerne l'insertion sociale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les techniciens supérieurs des instituts nationaux de formation. Le recrutement se fait au niveau des administrations publiques et entreprises privées pour une durée d'un an renouvelable.

L'objectif du programme est de doter les jeunes diplômés d'un minimum d'expérience professionnelle. L'indemnité perçue pour les diplômés de l'Enseignement supérieur est de 9.000DA, quand à celle des techniciens supérieurs elle est de l'ordre de 7.000DA.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

1-2-3-4- Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale(DAIS)

Ce dispositif a été mis en œuvre par le décret exécutif n°09-305 du 10/09/2009 visant l'insertion sociale des personnes sans revenu et en situation de précarité sociale, notamment ceux issus de déperditions scolaires, dans des domaines d'activités d'utilité publique et sociale, la protection de l'environnement, les activités relatives au patrimoine matériel ou à l'agriculture, etc.

Les personnes insérées dans le dispositif bénéficient des prestations d'assurance sociale en matière de maladie, de maternité et d'accidents du travail, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La durée d'insertion est fixée à une année renouvelable une fois et les bénéficiaires perçoivent une indemnité mensuelle de 6000DA de plus, ceux qui sont insérés dans le programme peuvent bénéficier d'une formation compatible avec les tâches qui leur sont confiées, au sein de l'organisme d'accueil ou dans un établissement de formation professionnelle.

Depuis, ce décret a été modifié et complété par le décret exécutif n°12-78 du 12/02/2012 qui précise que les bénéficiaires à ce programme sont ceux âgés entre 18 et 60ans (et non 40ans) et que la durée d'insertion est passé à deux années renouvelables deux fois (au lieu d'une année renouvelable une fois).Quant au montant de l'indemnité, il est resté inchangé.

***Les objectifs du dispositif¹²**

- L'insertion sociale des jeunes sans revenu et ceux en situation de précarité sociale ;
- La valorisation d'action pour le développement d'intérêt local et dans des domaines peu couverts ou exploités de manière insuffisante ;
- La lutte contre la pauvreté et la marginalisation.

***Avantages du dispositif :**

- Deux années d'insertion renouvelable ;
- Une prime mensuelle de 6000 DA ;

¹²15 Article 2 du décret n°09-305 du 10/09/2009 relatif au DAIS, JORA n°54, p.11.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

- Une formation complémentaire avec les tâches qui leur sont confiées, au sein de l'organisme d'accueil ou dans un établissement de formation professionnelle ;
- Une couverture sociale.

Il ressort, que les femmes sont les plus demandeuses du dispositif DAIS, ce qui peut s'expliquer par le faible montant de l'indemnité est de 6000DA. En effet, dans notre société. Les hommes étant les responsables de la famille, refusent de travailler pour un faible salaire. Quant aux femmes, certaines trouvent là une occasion de s'assumer.

Les secteurs du BTPH, de l'industrie et de l'agriculture sont très peu demandés de la part des femmes et il y'a une quasi absence des hommes. Ces chiffres s'expliquent par le fait que les APC ont plus besoins d'effectifs dans les administrations et parfois dans le commerce ou encore les services.

- **Micro crédit :** dispositif créé en 1999, géré par l'Agence de Gestion du Micro Crédit, mise elle aussi, sous la tutelle du Ministère de la solidarité nationale¹³. Il consiste à octroyer des crédits, pour des projets d'une valeur comprise entre 50.000 DA et 400.000 DA avec bonification ou d'intérêt jusqu'à 90% de l'investissement.
- **La micro-entreprise :** dispositif géré par l'ANSEJ. C'est un ensemble d'aide et d'incitation à investir dans les projets de moins de 10 millions de DA avec un apport personnel de 10%.

A la fin des années 90, un nouveau type d'action sociale émerge en Algérie, il s'agit de la cellule de proximité qui visait une meilleure prise en compte de la question sociale, il prévoyait un recensement local de la demande sociale en matière d'éducation , de prévention sanitaire ,d'insertion socioprofessionnelle, d'animation culturelle sportive , psychosociale ,ainsi que toute aide et information.

A travers ces dispositifs et institutions mise en œuvre par l'État, l'intervention sociale en Algérie est menée de manière monopolistique par l'État qui se charge de la conception et la mise en œuvre de programmes sociaux définis en relation étroite avec les conditions économiques du pays.

¹³ Décret Exécutif n° 08.10 du 27/01/2008 modifiant le décret exécutif n° 04.14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'Agence de Gestion du Microcrédit, JORA n° 05 du 30/01/2008, p.4.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Section 2 : Économie sociale et solidaire en Algérie : de la solidarité traditionnelle à la solidarité Institutionnalisée¹⁴.

Les initiatives sociales et solidaires existent en Algérie depuis la période coloniale, qui prennent la forme traditionnelle et religieuse et qui sont ensuite transformées par la voie associative.

1-Les formes traditionnelles et religieuses :

Des milliers de forme de solidarité qui ont traversé la société algérienne, et qui ont continué d'exister qu'on peut assimiler à l'économie solidaire traditionnelle, ces formes tiennent leurs origines soit de la région (comme les biens habous, et Wakf), soit de l'organisation familiale et tribale dans laquelle se façonne la société algérienne traditionnelle comme la Touiza¹⁵.

Cette forme traditionnelle de la solidarité a été partiellement reprise par l'état dès 1962, sous l'enseigne d'un développement socialiste et participatif.

1-1- La solidarité villageoise

Cette forme de solidarité se trouve dans l'organisation familiale et tribale dans laquelle s'est façonnée la société algérienne traditionnelle, cette organisation qui n'a pas varié depuis l'arrivée des services de proximité assurés par les représentants locaux de la puissance publique, et reste encore dans bien des cas plus qu'une forme de solidarité, un style de vie, un repère culturel.

Dans cette approche de la vie en société, les relations entre les personnes se reproduisent, dans la participation aux tâches d'intérêts collectifs, la contribution aux charges communes et l'action solidaire au bénéfice des plus pauvres. Cette forme de solidarité qui continue d'exister dans toutes les régions du pays prend un aspect particulier dans les villages de montagne où la misère connaît une progression mettant en danger de nombreux individus.

¹⁴AHMED ZAID (M), op.cit.

¹⁵CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI(T), « Économie solidaire et lutte contre l'exclusion, cas de l'Algérie » in. Actes du colloque international : Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés. U.M.M.T.O, Octobre 2007.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Dans le cadre familial ou tribal, la Touiza constitue une forme de coopération, et du développement communautaire, par le jeu du don contre don, les actions de Touiza ont contribué à la construction des structures communautaires comme les mosquées, les écoles, les maisons, la voirie de l'assainissement, ainsi qu'à tous les travaux d'utilité communautaire.

Ces formes de solidarité, religieuse ou communautaire ont pour objectif de créer des liens sociaux et la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté, cette forme appelée aussi la solidarité organique est basé sur le caractère communautaire de la construction sociétale de l'Algérie avant la colonisation¹⁶.

Ces mécanismes sont coordonnés par un organe centrale « La Djemma » ou « thadjmaat », sorte de conseil de sages, qui au niveau local constitue une instance de concertation, d'arbitrage, de médiation dans les litiges et de prise de décision, elle avait également la charge d'organiser la vie culturelle, et de contribuer à la transmission des traditions et des valeurs

1-2-les formes de solidarité religieuses

La solidarité religieuse tire son origine de principes religieux, citons : les biens habous (terme désignant le droit relatif à la propriété foncière au Maghreb), les habous comprennent des biens immeubles , des terres et des rentes agricoles telles que le fruit des oliviers , les revenus de ces habous, sont d'une très grande utilité, pour assurer dans les petites localités des fonctions d'intérêt collectif (hôpitaux, écoles religieuses, les Wakf, ou bien de main morte, il s'agit d'un bien invendu conservé au sein d'une famille.

Une autre forme de solidarité religieuse est la Zakat, elle présente le troisième pilier de l'Islam, c'est une obligation religieuse imposée annuellement sur les ressources financières, le bétail, les marchandises, les ressources extraites du sol, les fruits, légumes, céréales. La Zakat est redistribuée aux pauvres, aux nécessiteux afin de vivre d'une manière décente¹⁷.

Ces pratiques traditionnelles et religieuses ont joués et continuent de jouer un rôle important en Algérie sur le plan social matérialisé par des aides aux nécessiteux ainsi que sur le plan économique à travers une économie intégrée avec une dimension citoyenne et démocratique, celle-ci respecte et génère des dimensions sociales et humaines sous tendue par

¹⁶AHMED ZAID(M) et BENAMARA(K), « Économie sociale et action sociale territoriale : Les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », XII^{ème} rencontres du RIUESS, face aux défis de l'innovation.

¹⁷Idem.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

le développement d'emplois durables et développement des réponses adaptées aux besoins des citoyens sur le territoire dans lequel ils vivent, c'est notamment le cas de l'institutionnalisation de la Zakat par la création de la Caisse Nationale de Zakat.

1-3-La solidarité institutionnalisée

La stratégie de l'état vis-à-vis de l'économie sociale, est fortement motivante entre la période 1962-1988, cette période a été caractérisée par l'essor des associations, des coopératives et des mutuelles sous l'égide de l'Etat -providence. Cette économie sociale qui s'articule entre un secteur public et un secteur marchand, a été un lien essentiel d'apprentissage de l'esprit citoyen. Désormais, la plupart des aides de l'état visent le secteur associatif, les aides à l'économie sociale en tant qu'ensemble sont de plus en plus réduites

2-Les organisations de l'économie sociale en Algérie

Les entreprises de l'économie sociale telles qu'elles existent aujourd'hui dans le monde prennent le statut d'associations, coopératives, mutuelles et fondations, On se demande la réalité de ses dernières dans notre pays.

Le développement de ces organisations (associations, coopératives et mutuelles) qui a coïncidé avec la période de construction du socialisme sur le plan économique, n'est pas nouveau en Algérie. Puisque leurs existences remontent déjà à la période coloniale, soit en tant que relais des formes existantes dans métropole ou de façon autonome¹⁸.

2-1- Les coopératives

Après l'indépendance, des coopératives agricoles et industrielles ont été créés pour sauver l'économie et la relancer suite au départ massif des colons. Les premières coopératives, sont spécialisées dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture et services de consommation). Ces coopératives ont ensuite été encadrées par l'ETAT.

Les coopératives ont été développées aux débuts des années 90, ce qui correspond au processus de privatisation des entreprises publiques et locales. D'autres coopératives ont vu le jour ont été mises en place par un collectif ou un individu ont connu une progression entre 1990 et 1992.

¹⁸CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI(T), « Économie solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie ». Op.cit.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

2-1-1-Les différents types de coopératives

2-1-1-1-Les coopératives agricoles

Après l'indépendance les anciennes coopératives sont réorganisées avec la réforme de 1987 qu'autorise la libre création des coopératives, cette libéralisation s'est accompagnée d'une explosion dans la création des coopératives¹⁹.

Les coopératives agricoles sont régies par le décret exécutif n°96-459 du 18 Décembre 1996 qui fixe les règles applicables aux coopératives agricoles, il définit les coopératives agricoles selon leurs principes : « les coopératives agricoles ont pour fondement la solidarité professionnelle des agriculteurs ; et elles sont fondées sur la libre adhésion de ses membres. Elles sont placées sous l'autorité de ministre de l'agriculture. Elles ne poursuivent pas de but lucratif²⁰ ». Ce décret fixe les objectifs des coopératives dans le but de déterminer les besoins professionnels de leurs adhérents.

Ce texte est modifié et complété par l'arrêté ministériel du 10 Mai 1999, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions d'agrément des coopératives agricoles ainsi qu'aux procédures et formalités de leur saisine.

2-1-1-2-Les coopératives immobilières

La coopérative immobilière est une société civile régie par l'ordonnance n°72-23 du 7 Juin 1972, portant statut général de la coopération et de l'organisation pré-coopérative. Cette ordonnance est modifiée et complétée par l'ordonnance n°76-92 du 23 Octobre 1976 relative à l'organisation de la coopération immobilière. Dans ces dernières années, la loi n°11-04 interdit la création de telles coopérations immobilières. Cette décision intervient après que les pouvoirs publics eurent remarqué l'exploitation irrationnelle de ce type de coopérative par les promoteurs immobiliers.

2-1-1-3-Autres types des coopératives

La banque d'Algérie a élaboré un règlement permettant aux salariés de créer des coopératives d'épargne et de crédit à caractère mutualiste et utilitaire, à même d'assurer

¹⁹DJENANE AM. « Le système coopératif agricole et mutuel durant la période coloniale en Algérie. » Journée nationale sur le système coopératif agricole en Algérie, Sétif, Algérie ; mars 2012.

²⁰Décret exécutif n°96-459 du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, JORA N°81 du 22/12/1996, pp15, 23.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

diverses opérations bancaires. Il s'agit d'un règlement de la banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008 ²¹fixant les conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit.

Concernant les coopératives de consommation ont été créés durant les années 70 et développés surtout dans les années 80 au niveau des entreprises et des institutions publiques (santé, éducation, administration).

La situation actuelles des coopératives apparait souffrir de plusieurs contraintes. Il apparait en effet que des coopératives socialistes, certaines qui disposent notamment du patrimoine. Continue à survivre par un minimum de services (approvisionnement en facteurs de production) mais en bafouant les dispositions réglementaires de gestion des coopératives (mêmes dirigeants, pas d'assemblée...). Ces coopératives souffrent d'un manque de confiance total de la part des adhérents et des usagers²².

2-2- Les mutuelles sociales en Algérie

Les mutuelles sont une des composantes couvertes par le champ de l'économie sociale en Algérie. Les fonctions des mutuelles sont plus liées à l'assurance sociale et à certaines activités annexes qui ne concernent que les adhérent. En fait, ces mutuelles appliquent une solidarité basique et ont structurées en fonction de leur secteur respectif. Il s'agit d'organismes libres, auxquels l'adhésion n'est pas obligatoire. Ces mutuelles mènent une action de prévoyance et d'entraide, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

2-3- Les fondations

L'Algérie compte entre 15 à 20 fondations qui activent dans des divers domaines : le social, le politique, le caritatif, de promotion de la citoyenneté, droit de l'homme, solidarité ou projets dans des zones défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté.

Les fondations qui sont considérées comme des associations à caractère spécifique, sont régies par la loi 12-06 du 12/01/2012, qui définit une fondation comme une institution à

²¹ « Conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit ». Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008.

²² DJENANE AM. « Le système coopératif agricole et mutuel durant la période coloniale en Algérie. » Op. Cit

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

caractère privé créée à l'initiative d'une ou de plusieurs personnes physiques ou morales par la dévolution d'un fonds ou de biens ou de droits destinés à promouvoir une œuvre ou des activités spécifiquement définies. Elle peut également recevoir des dons et legs dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

L'intervention de la plupart des fondations est limitée et leur contribution à l'ancrage de l'ESS dans la société Algérienne demeure très modeste.

2-4-Les associations

Les changements économiques et sociaux intervenus en Algérie après 130 ans de colonisation ont entraîné une mutation de l'organisation sociale et politique, et l'association est devenue une nouvelle forme d'organisation est un vecteur du mouvement social.

L'évolution du mouvement associatif en Algérie est passée par deux périodes²³ :

- ✓ La première s'étend de 1962 jusqu'à l'année 1990(ère du parti unique) : Les associations de ce première période ont remplacé en quelque sorte les formes traditionnelles de solidarité (djemaas, Touiza, réseaux d'entraide, etc.). Leurs actions dépassaient souvent le niveau local, pour devenir de plus en plus spécialisées : associations de femmes ; de personnes âgées ou handicapées ; associations de volontaires ; les Jeunes Travailleurs Volontaires d'Algérie (JTVA) et l'union maghrébine de l'action volontaire (UMAV)...etc. Cependant, ces actions du mouvement associatif étaient contrôlées par les pouvoirs publics ou canalisées selon l'idéologie officielle.
- ✓ La seconde à partir de 1990, caractérisée par l'ouverture, le multipartisme et la démocratie²⁴. Au cours de ce seconde période, en revanche, la nouvelle constitution et la nouvelle loi d'association (la loi n°90-31) ont permis l'émergence d'un mouvement associatif d'un niveau qualitatif plus élevé.

Au sens de la loi n°90-31 du 4 Décembre 1990, l'association est le regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et

²³SAIT(K), AHMED ZAID (M)., 2007, « Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social. Illustration de l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », Colloque international Gestion durable des territoires, développement local et solidaire, U.M.M.T.O, 28-29 octobre.

²⁴CHARIF MUSTAPHA et BENMANSOUR ABDELLAH « le rôle de l'état dans l'économie sociale », in internationale de l'économie sociale, université de Tlemcen, Algérie.N°321 de la Recma.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire, du développement économique (le micro-crédit).

Puis cette loi sera remplacée par une nouvelle loi n°12-06 du 12 Janvier 2012, vient pour déterminer les conditions et modalités de constitution d'organisation et de fonctionnement des associations et de fixer son champ d'application²⁵.

2-4-1-Les catégories d'association en Algérie

- **Associations nationales** : Amitié-Échanges-Coopération, Anciens Élèves et Étudiants, Culture-Art-Éducation-Formation, Droit de l'Homme, Enfance et Adolescence, Environnement et Cadre de Vie, Association étrangères, Famille Révolutionnaire, Femmes, Handicapés et Inadaptés, Patrimoine historique, Jeunesse, Mutualités, ... etc.
- **Associations locales** : Professionnelles, Religieuses, Sports et Éducation Physique, Arts et Culture, Parents d'élèves, Science et Technologies, Comités de Quartiers, Environnement, Handicapés et Inaptes, Consommateurs, Jeunesse et Enfance, Sont considérées comme associations à caractère spécifique, les fondations, les amicales, les associations estudiantines et sportives²⁶.

²⁵Loi n°12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N°02 du 15 Janvier 2012, pp28-34.

²⁶Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

D'après le ministère de l'intérieurs et des collectivités locales ; l'Algérie compte divers types d'associations, ces dernières sont classés dans le tableau qui suit :

Tableau n°04 : Le nombre d'associations par type en Algérie.

Typologie	Nombre	Pourcentage
Professionnelle	4618	4.24
Religieuse	15974	16.66
Sport et éducation	18032	16.55
Art et culture	13134	12.06
Parents d'élèves	16631	15.27
Sciences et technologies	1052	0.97
Comité des quartiers	23371	21.45
Environnement	2505	2.30
Handicapés et inadaptés	1746	1.6
Consommateurs	142	0.13
Jeunesse et enfance	3634	3.34
Tourisme et loisirs	1086	1.0
Retraités et personnes âgées	155	0.14
Femmes	1140	1.05
Solidarité et bien faisances	4304	3.95
Secours	339	0.31
Santé médecine	945	0.87
Enceins élèves et étudiants	132	0.12
Total	108940	100

Source : établie par nous même

Le nombre total des associations en Algérie est de 108940, dont le plus grand nombre est attribué aux associations des comités de quartiers. Et puis les associations religieuses et les associations de sport et d'éducation.

3- Les organisations non gouvernementales en Algérie

Pour favoriser la légitimation et la reconnaissance de l'économie sociale, l'état intervient mais il n'est pas le seul, d'autres acteurs tels que les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent y contribuer également. Et ceci grâce à l'outil de la coopération internationale dont elles disposent, et dans le cadre de leur recherche d'une plus

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

grande solidarité et d'une plus authentique démocratie, peuvent contribuer à la mise en place graduelle de l'économie sociale.

De façon générale, les ONG sont des organisations privées, non gouvernementales et à but non lucratif. Elles ne constituent pas des structures juridiques particulières, mais correspondent à une appellation générique relative aux associations prioritairement destinées à une action internationale. La différence entre elles et les associations s'inscrit dans leur vocation à exercer une action au niveau international dans le but de venir en aide à des populations structurellement ou conjoncturellement défavorisées.

Ces ONG interviennent, généralement, dans les cas de²⁷ :

- L'urgence : en cas de catastrophe naturelles (tremblements de terre, inondations,..), ou de catastrophe d'origine humaine (guerre, famines..).Exemple : ONG handicap international qui intervient dans les situations de pauvreté, d'exclusion, des conflits et de catastrophes ;
- les appuis aux populations par le soutien aux organisations locales par des actions d'information et de mobilisation internationales sur les opinions publiques et les dirigeants politiques ou par l'aide à la réduction de gaspillage, l'information et la dénonciation ;
- les actions de développement dans la mise en œuvre des projets de développement, en articulation avec les organisations locales ou les personnes, des transferts de savoir-faire, le soutien aux initiatives locales sous forme technique ou logistiques et des financements d'actions, notamment par du micro crédit.

²⁷GARRABE (M), « Économie sociale : Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », FORMder 2007.

Chapitre 03 : L'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie

Conclusion du chapitre

L'environnement social en Algérie montre l'existence de formes de solidarité traditionnelle (religieuse ou communautaire) : biens habous, les wakf et la zakat ; dans le cadre familial ou tribal, la Touiza et la gouvernance villageoise par thadjmaat aujourd'hui institutionnalisée sous forme de comité de village et d'associations.

Ces formes ne sont pas nouvelles mais ont fonctionnées même durant la période coloniale et continuent de jouer son rôle jusqu'à nos jours, cela peut être caractérisé d'économie solidaire.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) ne fonctionnent pas comme celles qui existent en Europe, ces organisations ne partagent pas parfaitement les mêmes modes de fonctionnement (absence d'autonomisation).

Le secteur de l'économie sociale dans sa forme sociale moderne intervient dans les secteurs où l'état se désengage suite à la libéralisation de l'économie²⁸. Depuis 1996, l'Algérie tente de réduire les effets de la transition vers une économie de marché. L'État a mis en œuvre l'Agence de développement social(ADS) et le ministère de la Solidarité Nationale, ces mesures qui aident à l'essor de l'ESS. Il s'agit d'une forme étatique de l'économie sociale en Algérie, pour lutter contre l'accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage.

²⁸AHMED ZAID M, Op.Cit.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Introduction du chapitre

Afin de répondre aux questions posées dans notre problématique de recherche, il est nécessaire de s'appuyer dans notre analyse sur un cas pratique. Notre choix s'est porté sur la Direction de l'Action Sociale et de Solidarité de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Avec l'aide des notions théoriques que nous avons développées dans les trois chapitres précédents et les informations acquises durant notre stage pratique au niveau de la DASS, nous essayons d'analyser les différents dispositifs d'action sociale, les limites de ces derniers ainsi que l'évolution de ces programmes en termes d'emplois et de projets réalisés, donc leur impact ou leur apport au développement social dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

De ce fait, nous commençons en premier lieu, par une présentation des caractéristiques du territoire étudié puis l'évolution des différents dispositifs d'action sociale menée par la DASS de la Wilaya. En second lieu, se portera sur l'évaluation des projets de développement communautaire et l'état des lieux du mouvement associatif et des dynamiques qui en découlent.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Section 01 : L'analyse des dispositifs de la DASS

L'action sociale au niveau local sur présente sous deux formes :

- action sectorielle menée au niveau local par la direction de l'action sociale et de la solidarité de la wilaya, qui met en œuvre à la fois les programmes centraux d'action sociale, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, les programmes gérés par l'ADS et les actions provenant de la délibération de l'APW.
- Action décentralisée, menée par les communes sur la base de la délibération communale et de ressources locales.

1-Présentation de la DASS

La direction de l'action sociale et de la solidarité de wilaya est chargée de développer et de mettre en œuvre toutes mesures de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale de l'Etat et à la solidarité nationale, et en assure le suivi et le contrôle.

A ce titre, elle est chargée, notamment :

- De veiller à l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines liés aux activités de l'action sociale;
- De mettre en place, en relation avec les autorités locales, le dispositif d'information relatif à l'évaluation des besoins en matière d'action sociale, au recensement des catégories démunies et des personnes en situation de handicap;
- D'organiser le dispositif de gestion de l'aide sociale de l'Etat ;
- Et d'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'aide et de soutien direct en faveur des catégories sociales démunies et /ou handicapées.

2-Présentation du contexte de l'étude : le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Notre terrain d'étude se focalise sur l'action sociale sectorielle au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou (action déconcentrée), les caractéristiques socioéconomiques de la Wilaya, objet de notre étude, se présente comme suit :

La wilaya de Tizi-Ouzou est située à un certain kilomètre de l'Est d' Alger, elle est délimitée au Nord par la mer méditerranée, à l'Ouest par la wilaya de Boumerdes, à l'Est par la wilaya de Bejaia et au Sud par la wilaya de Bouira. La wilaya compte environ 1 269 850

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

habitants¹ (en 2012) pour une superficie 2957,93 km², soit une densité très élevée de 429 habitants/km². Le relief de la wilaya est dominé par les ensembles montagneux représentant 51,84% ; les plaines occupent 6,24% et les piémonts 41,92%.

La wilaya compte 21 daïras et 67 communes ; on y dénombre environ 1400 villages (la plupart perchés en haute montagne ou sur les piémonts) et une dizaine de petites villes de 1000 à 20 000 habitants, la ville de Tizi-Ouzou elle-même ayant une population de 1100 00 à 1200 00 habitants.

3-Les actions sociales menées par la DASS de Tizi-Ouzou

3-1-Filet social

3-1-1-Les dispositifs AFS et IAIG

Ce dispositif comprend deux types d'aide : l'A.F.S (Allocation forfaitaire de Solidarité) et l'I.A.I.G (Indemnité pour Activité d'intérêt général). L'évolution de ce dispositif, en termes de nombre des bénéficiaires et de dépenses engagées se présente comme suit :

Tableau n° 05: Evolution du Filet social selon le nombre de bénéficiaires (2012-2015).

Années	2012	2013	2014	2015
Prestations				
(AFS)	20.587	22.222	22.631	22.157
(IAIG)	5.961	5.159	4.448	3.904

Source : Bilans D.A.S de la Wilaya de Tizi-Ouzou 2012-2015

¹ Estimation 2013 source DPSB

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Tableau n° 06: Evolution du filet social en matière de dépenses (en DA) (2012-2015)

Années	2012	2013	2014	2015
AFS	48.960.000,00	525.000.531,00	839.063.688,00	761.255.706,00
IAIG	417.548.914,00	384.896.743,50	310.563.824,68	304.389.575,46

Source : Bilan DASS de la wilaya Tizi-Ouzou 2012-2015

A partir des données ci-dessus, on remarque que malgré le nombre important des bénéficiaires. Le nombre des bénéficiaires de l'AFS sont variable d'une année à une autre alors que les IAIG sont en baisse permanente de 2012 à 2015, tandis qu'en matière de dépense, on remarque que les dépenses de l'AFS sont en augmentation importante d'une année à une autre alors que les dépenses de l'IAIG sont en baisse successive durant ces années.

Malgré l'importance du budget consacré pour le programme du filet social, l'emploi créé dans ce cadre est provisoire et précaire (IAIG). Le montant de l'indemnité versée au profit des bénéficiaires est médiocre : il est de 5.460,00 DA par mois attribué au bénéficiaire de l'IAIG. Autre problème également signalé par les services de la DASS, consiste dans le non respect des délais réglementaire concernant la remise des listes de payement par certaines communes.

3-2-Dispositifs d'insertions et de promotion d'emploi

Nous verrons dans ce dispositif, le dispositif DAIS, TUP-HIMO, Blanche Algérie, PID ou le CPE.

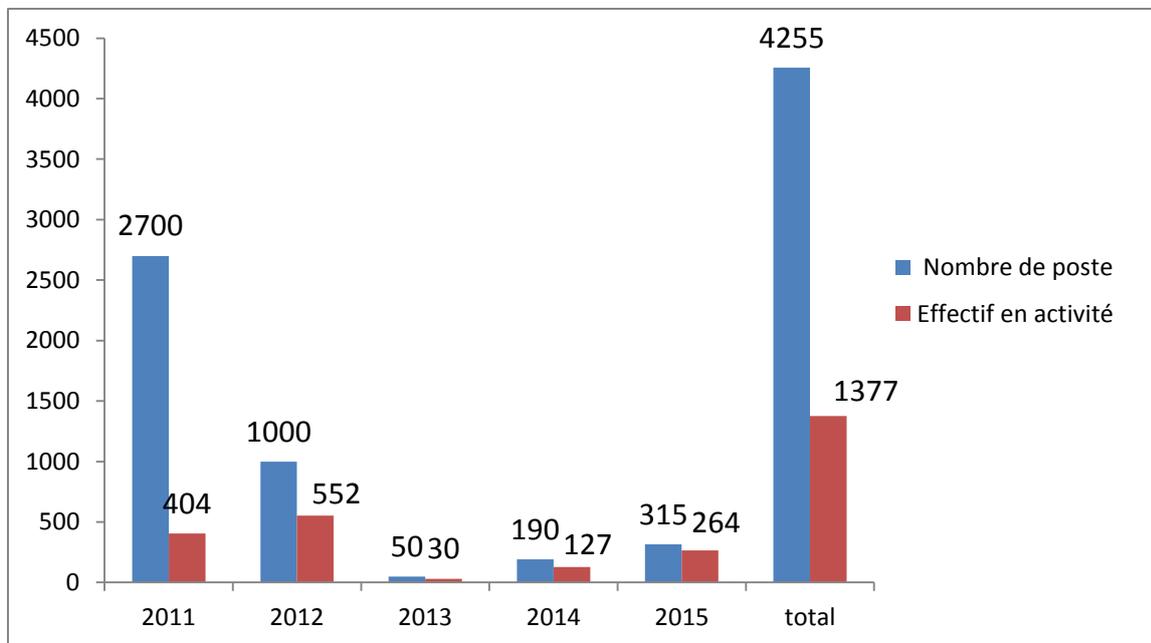
3-2-1-Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS)

C'est un programme mis en œuvre par la DASS (en collaboration avec les communes) qui vise l'insertion sociale des personnes sans revenu en situation de précarité sociale, dans

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

des activités d'utilité publique et sociale. Ce dispositif a remplacé l'ancien dispositif PAIS, avec une nouvelle rémunération de 6000DA/MOIS.

Figure n°01 : Le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif DAIS (2011-2015)



Source : effectué à partir des données de la DASS 2011-2015

Le graphique ci-dessus illustre le nombre de postes alloués entre 2011 et 2015 dans le cadre du dispositif DAIS et le nombre de bénéficiaires de ces postes. On remarque le manque de postes et les faibles quotas accordés et leurs diminutions de 2011 à 2013, puis ont enregistré une faible augmentation à partir de 2014 jusqu'à 2015.

Le DAIS est le dispositif qui crée le plus d'emplois, mais ses limites consistent dans les quotas et aussi dans les retards dans les renouvellements des contrats des bénéficiaires.

3-2-2- Dispositif des Travaux d'Utilité à Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO)

Ce programme vise l'insertion sociale par des emplois temporaires à travers des chantiers d'entretien et de maintenance d'infrastructures locales et encourage le développement du « tâcheronnat » local. Il s'agit en fait d'un accompagnement de jeunes sans-emplois vers l'auto prise en charge par la création de micro activités à forte valeur

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

ajoutée tant sur le plan social qu'économique. Les tâcherons bénéficiaires du TUP-HIMO acquièrent une expérience dans le domaine de la création d'entreprises.

Tableau n°07 : Situation du programme TUP-HIMO (en cours) arrêté au 31.12.2015

Années	Nombre de projets notifiés	Nombre de projets réalisés	Montant de Projets (DA)	Nombre d'ouvriers	Montants alloués (DA)
2013	65	64	95.041.934,98	939	117.962.644,30
2015	169	149	270.829.627,58	2.452	302.911.335,08

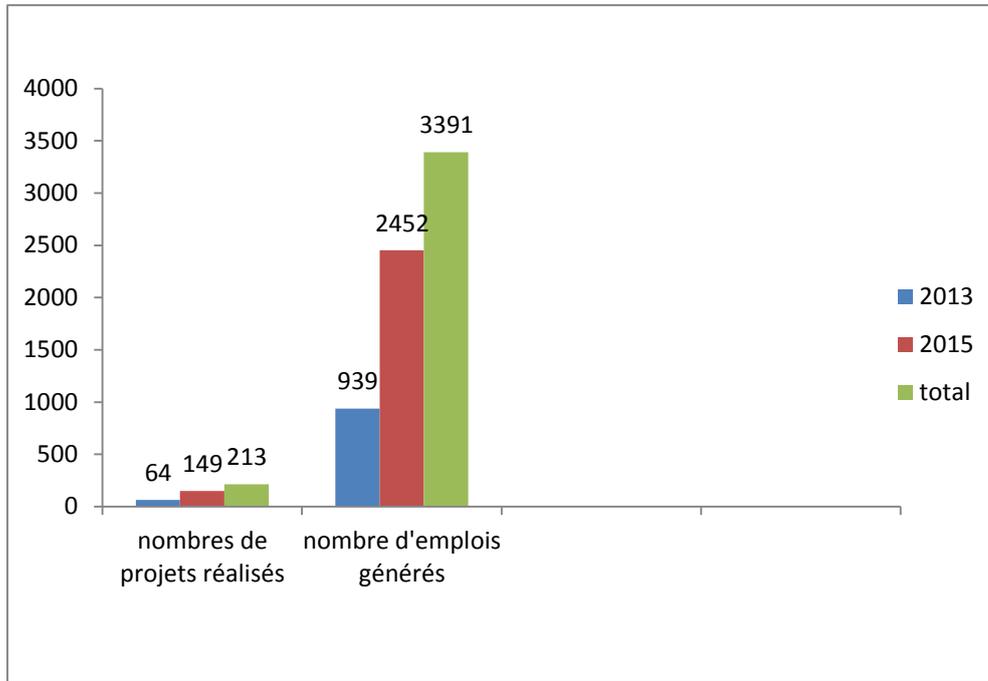
Source : Bilan de la DASS de T.O, 2015.

A travers ce tableau on constate que le nombre des projets notifiés en 2015 a fortement augmenté avec 169 projets en 2015, où 149 projets en été réaliser et 20 projet ont été annulé avec 65 projets notifiés est un seul projet annulé en 2013 accompagner d'une hausse en terme d'emplois crée en 2015 qui est de 2.452 ouvriers contre 939 ouvriers en 2013.

On remarque aussi que les montants alloués pour la réalisation de ces projets sont supérieurs au montant (coût) des projets et le restant de ces montants alloués qui sont soit en cours de payement ou il sera renvoyé au niveau de l'ADS.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Figure n° 2: Situation du programme TUP-HIMO en cour arrêtée au 31/12/2015



Source : Elaborée par nous même à partir des données interne de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le graphe ci-dessus représente le nombre de projets réalisés et le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif TUP-HIMO entre 2013 et 2015. Comme nous le voyons sur ce graphe on remarque une forte augmentation du nombre d'emplois générés en 2015 qui est passé de 939 emplois en 2013 à 2452 en 2015 avec 149 projets réalisés. Nous pouvons donc voir la forte évolution de ce dispositif en nombre d'emplois et de projets créés.

On peut donc dire, que ce dispositif ne présente pas de difficultés car le montant nécessaire au démarrage des projets est mobilisé au début par le travailleur, mais les porteurs de ces projets rencontrent des problèmes dans les délais de réception des paiements par les tacheurs et les retards dans les versements des montants par l'ADS, ainsi que d'une absence d'accompagnement par la DASS.

3-2-3- Dispositif Blanche Algérie

Il vise d'une part l'assainissement des quartiers par le curage et le nettoyage, le tri, et le transport des déchets solides et ménagers, d'autre part, l'intégration socioprofessionnelle des

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

jeunes des jeunes chômeurs par la création de micro-entreprises au profit de ces jeunes du quartier ou de la commune d'implantation du projet.

Le tâcheron bénéficie des avantages suivants :

- Décrocher jusqu'à 4 contrats de 850 000.00 DA chacun ;
- Apprendre à gérer une équipe de travail ;
- Apprendre les procédures administratives (Relations avec : APC/ DASS/ CNAS/ CASNOS/ Impôts) ;
- Bénéficier d'une couverture sociale d'une période d'une année ;
- Obtenir une carte d'artisan.

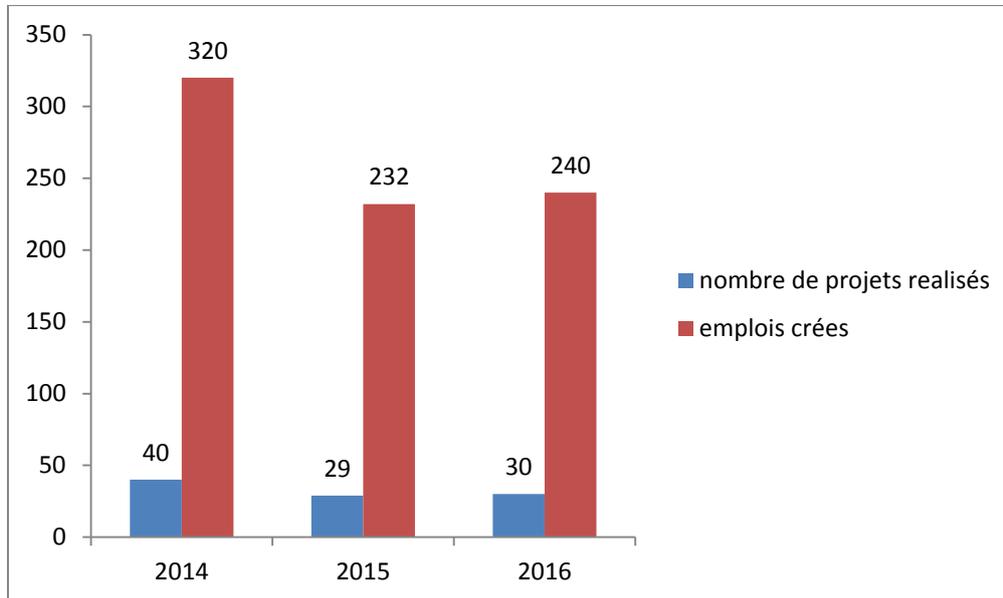
Tableau n° 08 : Evolution des projets «blanche-Algérie » au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Exercice	Nbr. de projets	Coût global en (DA)	Emplois créés
2014	40	1.360.000.000	320
2015	29	986.000.000	232
2016	30	1.020.000.000	240

Source : Nos recoupements à partir des bilans d'activités de la DAS de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Figure n°03 : Evolution des projets « Blanche Algérie » au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.



Source : élaborer par nous même a partir des données interne de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou

Ce graphique nous illustre sur les nombres de projets réalisés durant les années 2014-2016 et le nombre d'emplois créés dans le cadre du dispositif Blanche Algérie. Nous remarquons le faible nombre de projets réalisés qui est 29 en 2015 par rapport à ceux qui ont été réalisés en 2014.

Ce dispositif n'a pas connu un grand succès au début de son lancement, et ceci a cause des contraintes financières auxquelles sont soumis les tacherons, notamment l'obligation de régler les cotisations CNAS et CASNOS avant l'achèvement des travaux et leurs facturations. Mais ses dernières années, on remarque une augmentation dans le nombre des projets réalisés et de nombres de réponses données. Les difficultés sont aussi dans le versement des sommes pour les tacherons, et aussi une absence d'accompagnement de ses tacherons par la DASS en matière technique et aussi de délivrance de la carte d'artisan, de la carte fiscale de déclaration parafiscale.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

3-2-4- Prime d'insertion des diplômés (PID) ou les contrats de pré-emplois (CPE)

On remplaçons le dispositif des contrats de pré-emploi CPE lancé en 1998 ,le décret exécutif n°08-127 du 30avril 2008 dans son texte a porté sur la mise en place d'un autre dispositif qui est la prime d'insertion des diplômés PID qui sera destinée aux jeunes primo-demandeurs, diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation .

Tableau N°09 : Situation des contrats PID par quota arrêtée au 31-12-2016.

Année	Quotas Alloués	Placements effectués	Jeunes diplômés en activité					Montant consommé (en DA année 2016)
			univ	TS	M	F	Total	
2014	1.300	1.300	11	0	9	11	11	264.717.804,36
2015	1.420	1.420	956	141	144	1.001	1.097	
Total	2.720	2.720	967	141	153	1.012	1.108	

Source : bilan DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Ce tableau nous montre l'évolution des emplois créés dans le cadre des PID dans la wilaya de Tizi-Ouzou pendant la période allant de 2014 à 2015, nous remarquons bien l'augmentation des quotas alloués pendant cette période, et aussi une accumulation d'emplois créés mais qui reste insuffisant par rapport aux quotas accordés soit 1108 emplois créés par rapport à 2720.

4- Les cellules de proximités et de solidarités

Les cellules de proximité et de solidarité sont créées par le décret exécutif n°08/307 du 27 septembre 2008. Elles sont chargées de :

- Développer toute action tendant à la prise en charge et à la promotion des catégories de populations vulnérables et à l'amélioration de leur condition de vie.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions à caractère humanitaire, social, médicale et psychologique, notamment dans les situations de catastrophe.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

- Réaliser des enquêtes, élaborer des rapports sur la pauvreté et les fléaux sociaux et repérer les territoires et les poches de pauvreté.
- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour de la carte sociale des communes.

Elles interviennent au niveau d'un ensemble de communes en collaboration avec toutes institutions ou administrations concernées par le développement social local.

Elles sont dotées d'une équipe pluridisciplinaire, leur programme d'action est soumis pour approbation du conseil consultatif de solidarité de proximité installé au niveau de la DASS. La wilaya compte six (CPS) à savoir : Beni Douala, Azazga, Azeffoun, Akbil, M'kira et Ait boumehdi.

Section 02 : De la contribution du Développement Communautaire et mouvement associatif à développement social local à Tizi-Ouzou

Les projets de développement communautaire présente un caractère très positif par rapport aux autres dispositifs d'action sociale. Cette spécificité réside dans le rôle donné aux communautés bénéficiaires dans le choix des projets. Les projets sont définis par ces bénéficiaires, puis sont soumis à l'étude de l'administration afin de déterminer l'éligibilité ou non de ces projets. Ils sont également soumis à un conditionnement dans le financement, car l'accord du projet dépend de la disponibilité des fonds de financement de l'ADS.

1-Présentation du Développement communautaire (DEV-COM)

Le dispositif « Dev-Com » initié en 1998 vise principalement l'amélioration des conditions de vie des communautés par leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, qui sont identifiés par les Cellules de Proximité de Solidarité (CPS) avec le concours des populations afin de répondre à leurs besoins prioritaires. Il est géré au niveau central par l'ADS et au niveau de la wilaya par la DASS.

Le projet du développement communautaire (DEV-COM) mené par des comités de villages, des associations, ou des regroupement spontanés de citoyens, se présente également comme l'une de nouvelles composantes de l'action sociale étatique qui a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations démunies vivant dans des sites défavorisées ainsi l'amélioration du cadre de vie collective.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Les projets éligibles au dispositif doivent profiter à un maximum de personnes de la communauté pour l'amélioration de leur bien être quotidien et la création d'emplois tels que les travaux d'assainissement, l'adduction en eau potable, l'éclairage public et la réalisation ou la réhabilitation de petites infrastructures socio-éducatives.

Tableau n°10 : Evolution du nombre des projets affecté aux communes de la wilaya de Tizi-Ouzou arrêté au 15/06/2015

Années	Nombres de projets	Les communes bénéficiaires du dispositif (DEV-COM)
2010	3	Yakourene, Mizrana
2012	3	Tizi-Ouzou
2013	3	Mkira, Ait-Mahmoud, Azeffoune
2014	4	Azeffoune, Aghribs, Yakouren, Ait Khelili
Septembre 2015	5	La commune pilote Yattafen
Total	18	

Source : la DASS de Tizi-Ouzou, 2015

Nous constatons que la Wilaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de 18 projets a travers le dispositif DEV-COM dans diverses communes qui ont exprimés leurs besoins prioritaires, depuis la création de ce dispositif 60 projets ont été réalisé à savoir :

- L'assainissement:19
- AEP : 17
- Travaux publics : 07
- Éclairage publics : 14
- Travaux d'étanchéité : 03.

L'enveloppe allouée pour le programme : 191 856 464,53 DA en TTC, qui est répartie comme suit :

- Crédit consommé : 160 995 342,97 DA en TTC
- Crédit non consommé : 30 861 121,56 DA en TTC

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Ce dispositif permet la promotion de nouveaux entrepreneurs dans la prise en charge des projets dans leurs collectivités, et améliorer les conditions de vie des populations dans leur milieu naturel en leur offrant le minimum de moyens pour accommoder leur quotidien.

1-1-Les bénéficiaires du programme

Ils sont : **de manière directe**

- Les groupements communautaires ;
- Les associations ;
- Les comités de villages et les collectivités locales initiant des projets.

De manière indirecte :

- Les prestataires de services et intervenants aux stades études, réalisation et fonctionnement des projets (bureaux d'études, entreprises de réalisation ...) ;
- Les personnels spécialement formés pour la réussite des différentes activités pour le bon fonctionnement et l'entretien des infrastructures, une fois celles-ci achevées.

1-2-Les objectifs du dispositif sont :

- Lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation sociale ;
- Améliorer les conditions de vie des communautés démunies et répondre à leurs besoins prioritaires ;
- Assurer l'éveil communautaire des populations défavorisées et segments les plus démunis par leur participation et mise à contribution aux différentes phases de réalisation de projets socio-économiques

1-3-Typologie des projets

On peut identifier plusieurs types de projets par catégorie .On peut citer :

- Les infrastructures sociales : centres de santé (équipements, aménagement, extension), écoles et centres d'enseignement ou d'apprentissage, adduction d'eau potable, assainissement, électricité rurale ;

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

- Infrastructures productives : dotation en petits équipement (machines individuelles), dotations en instruments et outillages, dotation en équipements de types collectifs en matière d'irrigation, assèchement des sols, construction de hangar de stockage ;
- Protection de l'environnement ;
- Programmes de sensibilisation, d'éducation sociale et de formation, etc.

1-4-Le financement des projets DEV-COM

Le financement des projets de DEV-COM est détaillé comme suit

- Le coût maximum autorisé pour tout projet n'excède pas 04 millions de dinars ;
- L'ADS assure 90% du financement ;
- Les 10% restants doivent provenir de la partie bénéficiaire (associations, APC, entités), sous forme financière.

Les projets financés par l'ADS sont déterminés et identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, assistés par des partenaires de parrainage (association, APC, comité local) avec le concours des Cellules de Proximité Sociale, selon une approche participative.

1-5- Les limites des projets de développement communautaire :

On peut résumer les limites que présente ce type d'action, comme suit :

- L'objet de ces projets est le même que celui des projets communaux de développement et des projets de développement sectoriel. Ils concernent l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'éclairage public. C'est ainsi que certains projets se trouvent inscrits, à la fois dans le cadre du développement communautaire et dans le cadre des PCD, PPDRI et PSD. Pour contrecarrer ce double emploi, un mécanisme d'information a été mis en place entre la DAS, les communes et les différentes directions de la Wilaya. Il a pour objet, d'informer ces structures des projets réalisés au niveau de toutes les communes, afin de ne pas inscrire un même projet dans plusieurs opérations ;
- De cette première remarque, on peut dire que les projets de développement communautaire doivent alors, être orientés dans une perspective de mise en place d'infrastructure sociale (centre de soins, foyer pour personnes âgées et/ou sans domicile fixe, etc.) et non pas d'équipements collectifs, pris en charge par différents secteurs ;

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

- L'accord de l'ADS pour le financement de ces projets n'est pas facile à avoir. Les enveloppes budgétaires, allouées pour le cofinancement de ces projets, sont très restreintes. C'est ainsi que le taux de projet accordé est faible par rapport au nombre de projets désignés éligibles au niveau de la Wilaya.
- Un autre problème est soulevé quant à l'efficacité de la mise en œuvre de ces projets ; il réside dans la centralisation des procédures de gestion du programme, induisant une lenteur considérable dans l'exécution des projets : pour avoir l'accord, la DAS met 6 à 8 mois pour notifier la réponse et le règlement des factures, ne se fait pas au niveau de la DAS, mais au niveau de l'ADS.

Les limites présentées ci-dessus, affectent considérablement l'efficacité et l'équité de ce programme. Les localités, qui en bénéficient, sont soumises à des conditions administratives très rigides et la portée sociale de ces projets est très discutable, car les projets ne portent pas sur des besoins primordiaux, ne pouvant être pris en charge que par le secteur de l'action sociale. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des actions des secteurs de l'hydraulique, de l'équipement et des travaux publics.

2- Le mouvement associatif

Le mouvement associatif demeure un partenaire privilégié, au regard des actions entreprises sur le terrain et les résultats probants enregistrés dans la prise en charge des différentes catégories de population handicapées et démunies.

En 2016, le mouvement associatif de notre Wilaya bénéficie des subventions suivantes :

- Subvention des associations sur les budgets de Wilaya :

- Le nombre d'association bénéficiaire : 72

- Le montant de la subvention allouée : 21.500.000,00 DA

- Subvention des associations sur le budget du ministère :

- Le nombre d'association bénéficiaire : 03

- Le montant de la subvention allouée : 9.600.000,00 DA

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

En effet, il contribue de manière partielle à l'assistance des personnes vivant dans la précarité sur 420 associations à caractère sociale seulement 72 associations actives régulièrement en partenariat avec les services de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité réparties comme suit :

Tableau n° 11 : Situation du mouvement associatif (2015-2016).

Populations prises en charge	Nombre d'associations actives		Nombre d'adhérents	
	2015	2016	2015	2016
Handicapés physiques	17	20	3.179	
Handicapés sensoriels	07	08	2.365	
Enfants en difficulté	14	14	1.870	
Femme en difficulté	09	08	1.188	
Malades chroniques	09	10	20.292	
Population démunies	33	44	3.516	
Total	89	104	32.410	

Source : DASS Tizi-Ouzou 2016

On peut donc constater que l'une des actions les plus importantes, qui sont prises en charge par le mouvement associatif au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, est celle de la gestion des établissements spécialisés dans l'insertion et la formation des personnes handicapées et démunies.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

2-1- Activités principales menées par les associations

Elles sont les suivantes :

2-1-1- Activités d'information et de sensibilisation

- Orientation et accompagnement de personnes socialement démunies vers les centres de formation professionnelles, et de montage de projets dans le cadre du dispositif du microcrédit et autres.
- Action d'information et de sensibilisation sur les personnes handicapées, malades chronique, femmes et enfants en détresse.
- Célébration de journées commémoratives se rapportant à l'enfant ; la femme ; la personne handicapée ; les personnes âgées et les fléaux sociaux.
- Et prise en charge d'enfants inadaptés mentaux en milieu spécialisé.

2-1-2- Activités d'aide et assistance

- ✓ Remise de matériels et accessoires orthopédiques aux personnes handicapées moteurs.
- ✓ Remise de cannes blanches, matérielles et accessoires d'enseignement pour personnes aveugles.
- ✓ Remise d'appareillages auditifs aux handicapés auditifs.
- ✓ Remise d'appareillages et matériels médical aux malades chronique.
- ✓ Dons en denrées alimentaires et fournitures scolaires aux personnes socialement défavorisés.
- ✓ Cellules d'écoutes et d'accompagnement de personnes en détresse sociale et psychologique.
- ✓ Et circoncision d'enfants issus de familles démunies.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

2-1-3-Activités d'éducation et de formation

- Cours d'alphabétisation et de soutien au profit des personnes socialement défavorisé.
- Formation en informatique, couture, confection, et gâteaux traditionnels au profit des personnes handicapées et femmes socialement démunies.

Chapitre 04 : Analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?

Conclusion du chapitre

A travers ce chapitre nous avons essayé de présenter les différents dispositifs au niveau local afin d'assurer les besoins sociaux de la population et des territoires, mais elle demeure limitée en terme d'efficacité et d'efficience car ses dispositifs restent inadaptés aux besoins réels de la population bénéficiaire.

Suite aux données récolter au prêt des différents dispositifs de la DASS de la wilaya de Tizi-Ouzou on peut dire que l'action sociale locale qui est présenter à travers de différents dispositifs, mais elle reste restreinte, par rapport aux nombre des bénéficiaires et la pension limité dédié à la population démunie, les dispositifs TUP-HIMO et Blanche Algérie sont mis en œuvre pour répondre à un minimum de besoins des populations démunies et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette action sociale reste très limitée sans la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire pour faire un projet territorial qui aura des retombées économiques, sociales et culturelles durable.

A la lumière de ce qui précède on peut dire que l'action sociale locale à travers les dispositifs de la DASS, ne contribue pas véritablement au développement social, par contre le développement communautaire (DEV-COM) qui travaille beaucoup plus avec les collectivités locales, l'action associative ainsi élargir son champ d'activité et contribuer plus au moins a un développement social.

Conclusion générale

L'analyse de l'action sociale sectorielle dans la wilaya de Tizi-Ouzou que nous avons menée en particulier, ne répond pas aux problèmes sociaux. Les dispositifs à l'action sociale de la DASS dont bénéficient les catégories fragiles de la société sont limités, soit en matière de financement ou le nombre de personnes prises en charges.

En général, l'économie sociale et solidaire est structurée de groupe de personnes ayant pour rôle de détecter les attentes des populations et leurs besoins et y répondre d'une façon efficace et durable, du fait qu'ils sont les mieux placés pour répondre aux différents besoins vue leur proximité et de leurs connaissances des manques laisser par les pouvoirs publics. Contrairement aux entreprises privées qui ont pour seul objectif la réalisation des profits, les organisations de l'économie sociale et solidaire investissent dans des projets durables, à moyen et long terme.

Pour répondre à ces besoins, l'économie sociale et solidaire repose sur des initiatives économiques à finalité sociale, des pratiques de coopératives et de participation citoyenne qui enrichissent la politique sociale en apportant des solutions innovantes de la population. Elle constitue donc un axe majeur pour le développement social et économique des territoires.

Quant à la réponse à notre problématique, nous pensons que les éléments de réponses contenus dans ce travail donnent un jugement assez valable. D'une autre façon, les analyses que nous avons faites, indiquent que les réponses apportées aux besoins des personnes par les pouvoirs publics, via les dispositifs de l'action sociale, sont limitées et n'assure pas la prise en charge des demandes.

Seul le développement communautaire qui contribue relativement au développement social de la Wilaya par la réalisation et le financement des projets à court terme, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires des projets. Cependant le résultat en termes d'emplois est provisoire.

En Algérie, l'économie sociale et solidaire se caractérise par l'intervention directe de l'Etat comme levier d'animation et de la reconstruction d'un lien sociale, elle est donc régulateur tant sur le plan économique (restructuration) que sur le plan social (gestion des effets du programme d'ajustement structurel). Les acteurs de ce secteur sont divisés sous deux formes : traditionnelles (religieuse) et institutionnalisés qui connaissent un développement assez profond.

Conclusion générale

Enfin, l'ESS peut contribuer à réveiller les consciences des acteurs sur la finalité humaines et sociale de toute l'économie, en montrant sa capacités à positiver ce qui est négatif et à créer des richesses et des emplois au cœur des territoires, et réfléchir le modèle économique vers plus de responsabilité vis-à-vis des enjeux d'un développement durable c'est-à-dire d'un modèle de développement économique viable, socialement équitable et écologiquement durable, notamment dans le contexte Algérien , et Kabyle en particulier, ou l'existence de prédispositions territoriales que nous n'avons pas manqué de présenter tout au long de se travail.

Ouvrages

- BARREYE et AL, « Dictionnaire critique de l'action sociale », éd. Bayard, 1995 .cité par Naves (P).
- DENEUIL (P-N), LAROUSSE (H), « le développement social local et la question des territoires », éd : l'Harmattan, Paris, 2005.
- Esping-Anderson (G), « Les trois mondes de l'Etat-Providence. Essai sur le capitalisme moderne » (Traduction française), éd : PUF, 1999.
- FLAHAULT (E), NOGUES (H) & SCHIEB-BIENFAIT (N), « L'économie social et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », édition : Economie et société, 2011.
- GREFFE (X), « Economie des politiques publiques », éd. DALLOZ, 2ème .1997.
- JARRET (M-F) et MAHIEU (F-R), « Economie publique, théorie économique de l'interaction sociale », éd : Ellipses, 1998.
- NAVES (P) et AL, « Economie politique de l'action sociale », Ed. Dunod, 2006.
- ROSANVALLON(P), « La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat- providence », éd du Seuil, 1995.
- SEN (A), « Ethique et Economie », éd. PUF, 2002.
- WOLFELS PERGER (A), « Economie Publique », éd. PUF, 1995.

Textes juridiques

- Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association Journal Officiel, JORF, du 2 Juillet 1901.
- Loi n°12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N°02 du 15Janvier2012.
- Loi 87-571 du 23 Juillet 1987 sur le développement du mécénat, article 18 modifié par la loi n° 90-559 DU 4 Juillet 1990. 1 JORF 6 juillet 1990.
- Décret exécutif n°96-459 du 18 décembre1996 fixant les règles applicables aux coopérative agricoles, JORA N°81 du 22/12/1996, pp15, 23.
- Décret exécutif n°96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la wilaya, JORA n°83 du 25/12/1996.

- Décret exécutif n°08.10 du 27/01/2008 modifiant le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004, portant création et fixant les statuts de l'agence de gestion du Micro-Crédit, JORA n°05 du 30/01/2008.
- Décret exécutif n°08-45 du 03/02/2008, relatif au Comité National de Solidarité, JORA n°07 du 10/02/2008.
- Décret exécutif n°08-383 du 05/12/2007, fixant les attributions du Ministère de la Solidarité Nationale JORA n°77 du 09/12/2007.
- Décret Exécutif n°09-305 du 10/09/2009 relatif au DAIS, JORA n°54.
- Arrêté interministériel du 29/09/1998 fixant les missions du bureau communal d'action sociale, JORA n°78 du 21/10/1998.
- Règlement de la Banque d'Algérie n°08-03 du 21 juillet 2008. Fixant les « Conditions d'autorisation d'établissement et d'agrément des coopératives d'épargne et de crédit ».

Revues et articles

- CHARIF MUSTAPHA et BENMANSOUR ABDELLAH « le rôle de l'état dans l'économie sociale », in internationale de l'économie sociale, université de Tlemcen, Algérie. N°321 de la Recma.

Communication, rapports et divers

- AHMED ZAID (M), TOUHAMI (A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir ».
- AHMED ZAID M, 2008, « Prédilections sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnelles de l'action sociale territoriale en Algérie », Contribution de 27eme congrès du CIRIEC, Innovation and management There spones of public social and cooperative economy entreprises to major challenges, Séville, 27-29 septembre.
- AHMED ZAID (M). , colloque international gestion durable des territoires, développement local et solidaire,
- AHMED ZAID(M) et BENAMARA(K), « Economie sociale et action sociale territoriale : Les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie) », RIUESS (Réseau Inter- universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire).

- AHMED ZAID M,(2011), « développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes », Rapport pour Conseil national Economique et social, Alger, décembre (2011).
- Autes (M) « territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », CNRS/CLERSE-IFRESI Université de Lille, SEPTEMBRE 2005.
- BOUTET (A), « Economie sociale et solidaire et collectivité locales », Etd, le centre de ressources du développement territorial, Avril 2013.
- BOUCHER (D), « le développement social local et ses acteurs », Cadre de référence et méthodologie dans l'élaboration et l'évaluation des projets, missions développement LIMOUSIN, URECSO, juillet 2002.
- BENNAMARA (K), Cours de Fondements de l'économie sociale et solidaire, Master:2 Management territorial et ingénierie de projets, UMMTO, 2013/2014.
- Contribuer aux cahiers d'espérances, pour une autre économie, « Contribution du CNCRES aux Etats Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire », Conseil national des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, Paris.
- CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI(T), « Economie solidaire et lutte contre l'exclusion, cas de l'Algérie »in. Actes du colloque international : Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés .U.M.M.T.O, Octobre 2007.
- CARRILLON-COUVREUR(M) ; « L'action sociale du régime général de sécurité sociale et l'action sociale des collectivités territoriales »,rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles, familiales , sociales en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle de lois de financement de la sécurité sociale , enregistré à la présidence de l'assemblée nationale le 20février 2007.
- CEFAL (D) ; « la politique de l'association : engagement public et économie solidaire», discussion de l'ouvrages de Jean François LA VILLE (politique de l'association) édition du seuil 2010.
- DJENANE AM. « Le système coopératif agricole et mutuel durant la période coloniale en Algérie. » Journée nationale sur le système coopératif agricole en Algérie, Sétif, Algérie ; mars2012.
- FAVREAU(L), « L'économie sociale et solidaire : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », analyse et pistes de réflexion pour le programme interdisciplinaire, éthique de l'économie, division de la

prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO, développement des collectivités(CRDC), Université du Québec en Outaouais, aout 2003.

- FERREIRA (N), « l'économie sociale : un potentiel d'innovation ? », Université de la littorale côte d'opale, Laboratoire de Recherche sur l'industrie et l'Innovation.
- FREMEAUX (PH), « Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire », Etude réalisée pour le comité de la fondation Charles- Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme et pour la caisse des dépôts et consignation alternatives économiques, janvier .2012, p11-15
- GARRABE (M), « Economie sociale : Les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) », FORMder 2007.
- GALLAIS (A) & PAILLET (M), « L'économie sociale, actrice du développement durable ? », collection Workingpaper, Think Tank européen Pour la Solidarité, avec le soutien de la Communauté française de Belgique.
- LEROY (D), « L'action sociale dans la fonction publique territoriale », séance plénière du 25octobre2006.
- Rapport du conseil départemental consultatif du développement social,«le développement social local, une démarche en 23 principes d'action », département le nord, engagement, solidarité, <http://le.nord.fr>.
- SAIT(K), AHMED ZAID (M)., 2007, « Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social. Illustration de l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », Colloque international Gestion durable des territoires, développement local et solidaire, U.M.M.T.O, 28-29 octobre.
- TchernogogV. (2006):Enquête sur le monde associatif XXIème colloque de l'ADDES.

Thèses et mémoires

- BENAMARA- SAIT (K), « Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. », Mémoire de Magister, FSECSG, UMMTO, 2009.
- BALEGANA MUSHGALUSA. (G). « De la décentralisation territoriale en RDC : regard sur l'autonomie organique et financière des entités territoriales décentralisées. Cas de la commune d'ibanda ». Mémoire de Master en Droit, université de Bukavu, 2010.
- DJEBROUNI (N), « Essai de caractérisation des organisations de l'économie sociale et solidaire : Approche par l'inclusion sociale et le développement social durable, cas de la DASS de Tizi-Ouzou. », mémoire de Master en sciences économique, option : entreprises en Economie sociale et solidaire, 2016.
- HAMRANI (S), « Innovation sociale et développement social dans la wilaya de Tizi-Ouzou : caractérisation à travers deux études monographiques des centres Médicopédagogiques d'Ath Oumalou et de Bouzeguene », mémoire de Master, FSECSG, UMMTO, 2014.
- MOHAMED SEGHIR (O), « L'incubateur d'entreprises sociales : un outil de potentialisation des dispositifs d'action sociale en Algérie », Master Management Territorial et Ingénierie de Projets, UMMTO, 2013.
- ROBIN (E), « Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales : des relations à renforcer pour un développement local solidaire. » mémoire de master professionnel-management du secteur public : collectivité et partenaires- Institut d'études politiques de Lyon .université Lumière Lyon 2, septembre 2006.

Webographie

www.csfpt.org.
<http://www.stss-gwada.com>.
<http://suco.org/suco/>.
<http://www.msnfcf.gov.dz>
<http://www.ads.dz>
www.avise.org

Liste des tableaux

Tableau n°01: Comparaison entre action sociale et développement social	28
Tableau n°02 : Classification des catégories d'associations de V.Tchernogog.....	34
Tableau n°03 : Nombres d'associations selon le domaine d'activités principales	35
Tableau n°04 : Le nombre d'associations par type en Algérie	74
Tableau n°05 : Évolution du filet social selon les nombres des bénéficiaires (2012-2015).....	79
Tableau n°06 : Évolution du filet social en matière de dépenses (DA) (2012-2015).....	80
Tableau n°07 : Situation du programme TUP-HIMO en cours arrêté au 31-12-2015.....	82
Tableau n°08 : Évolution des projets « Blache Algérie » au niveau de la wilaya de Tizi- Ouzou	84
Tableau n°09 : Situation des contrats PID par quotas arrêtée au 31/12/2016.....	86
Tableau n°10 : Évolution du nombre des projets affecté aux communes de la wilaya de Tizi- Ouzou arrêté au 15-06-2015.....	88
Tableau n°11 : Situation du Mouvement associatif (2015-2016).....	92

Liste des figures

Figure n°01 : Le nombre d'emploi crée dans le cadre de dispositif Dais (2011-2015).....	81
Figure n°02 : Situation du programme TUP-HIMO en cour arrêté au 31-12-2015.....	83
Figure n°03 : Évolution des projets « Blanche Algérie » au niveau de la wilaya de T-O	85

Introduction générale	01
Chapitre 1: De l'action sociale au développement social	
Introduction au chapitre.....	05
Section01 : Le cadre conceptuel et théorique de l'action sociale	06
1-Les fondements théoriques de l'action sociale	06
1-1-L'action sociale dans l'analyse économique de l'État.....	07
1-1-1-L'économie du « Bien- être », à la définition de social du marché.....	07
1-1-1-1-Les fondements théoriques du l'économie du « bien-être »	07
A- Le critère de l'allocation optimale	07
B-Inefficacité des marchés et rôles de l'État.....	08
1-2-Les fonctions de l'État : l'approche de Musgrave.....	11
1-2-1-La fonction de l'allocation des ressources	11
1-2-2-La fonction redistributive	11
1-2-2-1-Par le biais de la fiscalité	11
1-2-2-2-Le biais des dépenses publiques	12
1-2-3-La fonction de stabilisation	12
1-3-L'action sociale dans l'approche sociopolitique de l'État.....	12
1-3-1-Construction de la demande de l'État sociale	12
1-3-1-1-L'approche fonctionnelle	13
1-3-1-2-L'approche individuelle	13
1-3-2-L'évolution du rôle de l'État-providence	13
A-Édification de l'État et redéfinition de son rôle social.....	13
B-Crises et mutation de l'État-providence	14
2-Contenu, constance, étendu de l'action sociale	15
2-1-Définition de l'action sociale	15
2-2-Le champ d'intervention de l'action sociale.....	17
2-3-De l'action sociale de l'État à l'action sociale locale	17

2-3-1-Fondements de l'action sociale locale.....	17
2-3-1-1-Définition et objectifs de la décentralisation	18
2-3-2-Les objectifs de l'action sociale	19
2-3-3-Typologies de l'action sociale.....	20
2-4-Le cadre institutionnel : les acteurs de l'action sociale	21
Section 02 : De l'action sociale au développement social, le sens des mutations	21
1-Cadre conceptuel du développement sociale local	22
1-1-Définition de développement social	22
1-2-Les objectifs de développement social	22
1-3-Principes du DSL et ses orientations	23
1-3-1-Les orientations du DSL	23
1-3-2-Principes du DSL	24
2-L'implication du DSL sur l'action sociale.....	25
2-1-L'implication du DSL dans le domaine	25
2-1-1-Le développement social local et la question du territoire.....	25
2-1-2-Le DSL et le projet de société	26
2-1-3-L'innovation et le développement social local.....	26
2-2-Action contribuant au développement social local.....	26
2-2-1-La cohésion sociale, la citoyenneté et la participation sociale.....	26
2-2-2-L'action collective ou associative	27
2-2-3-Action de solidarité	27
Conclusion du chapitre	29
 Chapitre 2 : Le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire dans le développement social local.	
Introduction au chapitre	30
Section 01 : Économie sociale et solidaire : origine et définitions	31
1-Présentation du secteur de l'économie sociale et solidaire	31

1-1-Histoire et origine de l'ESS	32
1-2-Loi sur l'économie sociale et solidaire	35
1-3-Économie sociale et solidaire : définition, principes et contours	36
1-3-1-Définition de l'ESS	36
1-3-2-Spécificité et particularité de l'ESS	37
1-3-2-1-Divers formes juridiques (acteurs de l'ESS).....	37
1-3-2-2-Principes et valeurs à partager	39
1-3-2-3-Des activités émergentes	41
1-3-3-Les apports socioéconomiques des OESS.....	43
Section 02 : Apports de l'ESS au développement social des territoires.....	43
1-L'ancrage territorial des OESS	44
2-Création du lien social et de justice sociale	45
3-La création d'emplois	45
3-1-La création d'emplois sur le marché du travail local.....	45
3-2-La création d'emplois dans les zones rurales	45
3-3-L'aspect qualitatif d'emplois	46
3-4-Une relative performance des emplois créés	46
4-L'économie sociale et solidaire porteuse d'innovation sociale	47
4-1-Réalisation de l'ESS en termes d'innovation sociale	48
4-2-L'ESS : un modèle innovant de développement durable	50
4-3-Les plus-values de l'ESS sous les territoires	51
Conclusion du chapitre	53
 Chapitre 3 : l'action sociale et l'économie sociale et solidaire en Algérie	
Introduction au chapitre.....	54
Section 01 : État des lieux de l'action sociale en Algérie	55
1-Présentation de l'action sociale en Algérie : approche par les acteurs et les dispositifs	55
1-1-Instrument mis en œuvre par l'État : approche par acteurs	55

1-1-1-Au niveau National.....	55
1-1-1-1-Le budget social de la Nation (BSN)	56
1-1-1-2-Le ministère de la solidarité Nationale	56
1-1-1-3-L'agence de développement social	57
1-1-2-Au niveau local.....	57
1-1-2-1-La direction de l'action sociale et solidarité (DASS)	58
1-1-2-2-Les bureaux communaux de l'action sociale	59
1-2-Instrument mis en œuvre par l'État : approche par les dispositifs.....	60
1-2-1-L'aide social pour les catégories défavorisées	60
1-2-2-L'aide social pour l'amélioration des conditions de vie de citoyennes	61
1-2-2-1-Programme de développement Communautaire (Dev-Com)	61
1-2-2-2-Le programme d'aide au logement	62
1-2-3-Action pour l'insertion et la création d'emplois.....	62
1-2-3-1-Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main- d'œuvre (TUP-HIMO)	62
1-2-3-2-Dispositif blanche Algérie	64
1-2-3-3-Programme d'Insertion sociale des Diplômés (PID)	64
1-2-3-4-Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS)	65
Section 02 : Économie sociale et solidaire en Algérie : de la solidarité traditionnelle à la solidarité institutionnalisée.....	67
1-Les formes traditionnelles et religieuses.....	67
1-1-La solidarité villageoise.....	67
1-2-Les formes de solidarité religieuses	68
1-3-La solidarité institutionnalisée.....	69
2-Les organisations de l'économie sociale en Algérie	69
2-1-Les coopératives	69
2-1-1-Les différents types de coopératives	70
2-1-1-1-Les coopératives agricoles	70

2-1-1-2-Les coopératives immobilières	70
2-1-1-3-D'autres types des coopératives	70
2-2-Les mutuelles sociale en Algérie	71
2-3-Les fondations	71
2-4-Les associations	72
2-4-1-Les catégories d'association en Algérie	73
3-Les organisations non gouvernementales en Algérie.....	74
Conclusion du chapitre	76
Chapitre 4 : L'analyse des dispositifs de la DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou : quelle dynamique de développement social ?	
Introduction au chapitre.....	77
Section 1 : L'analyse de dispositifs de la DASS	78
1-Présentation de la DASS	78
2- Présentation du contexte de l'étude : le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	78
3-Les actions sociales menées par la DASS de Tizi-Ouzou	79
3-1-Filet social	79
3-1-1-Les dispositifs AFS et IAIG	79
3-2-Dispositifs d'insertions et de promotion d'emploi	80
3-2-1-Dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS).....	80
3-2-2- Dispositif des Travaux d'Utilité a Haute Intensité de Main d'œuvre (TUP-HIMO).....	81
3-2-3- Dispositif Blanche Algérie	83
3-2-4- Prime d'insertion des diplômés (PID) ou les contrats de pré- emplois (CPE).....	86
4-Les cellules de proximités et de solidarités.....	86
Section 02 : De la contribution du développement communautaire et mouvement associatif à développement social local à Tizi-Ouzou	
87	
1-Présentation du Développement Communautaire (DEV-COM)	87
1-1-Les bénéficiaires du programme.....	89
1-2-Les objectifs du dispositif.....	89

1-3-Typologie des projets.....	89
1-4-Le financement des projets DEV-COM	90
1-5- Les limites des projets de développement communautaire	90
2- Le mouvement associatif	91
2-1- Activités principales menées par les associations	93
2-1-1- Activités d'information et de sensibilisation.....	93
2-1-2- Activités d'aide et assistance.....	93
2-1-3-Activités d'éducation et de formation	94
Conclusion du chapitre	95
Conclusion générale	96
Bibliographie.....	98
Listes des tableaux et figures.....	103
Annexes	104
Table des matières	112